



Conseil d'administration - Mardi 26 mai 2020	
Délibérations signées	Pages
Délibération n°2020-05-01-ins : modalités de réunion et de délibération à distance	2
Délibération n°2020-05-02-fin : tarif réédition carte professionnelle	6-
Délibération n°2020-05-03-ins : approbation des procès-verbaux : 30 mai 2017, 20 juin 2017, 19 septembre 2019, 17 décembre 2019 et 10 mars 2020	7
Délibération n°2020-05-04-sco : calendrier universitaire	8
Délibération n°2020-05-05- ins : schéma pluriannuel de stratégie immobilière	10
Délibération n°2020-05-06-fin : acceptation de dons	70
Délibération n°2020-05-07-fin : ANV	71

Délibération n° D2020-05-01-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 26 mai 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4, L. 712-6-1 et L. 952-6 ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 15 ;
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La réglementation prévoit la possibilité pour les instances administratives à caractère collégial de délibérer à distance. La crise sanitaire causée par l'épidémie de covid-19 rend indispensable la mise en œuvre de cette consultation à distance. Il convient d'en préciser les modalités d'application pratiques.

Décide

Les modalités de délibération à distance du conseil d'administration de l'université Jean Moulin annexées à la présente délibération sont adoptées.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 26 mai 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,


Pierre SERVET

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, GÉNÉRALES ET DES ARCHIVES (SAJGA)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN | 1C, AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE | CS 78242 | 69372 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJGA. Page 1 sur 3

**Annexe à la délibération n° D2020-05-01-ins
du conseil d'administration de l'université Jean Moulin réuni
en séance du 26 mai 2020**

Modalités de consultation à distance du conseil d'administration

Procédés :

Le président peut décider qu'une délibération du conseil d'administration est organisée au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Dispositions applicables :

Les dispositions légales, statutaires et réglementaires régissant les séances du conseil d'administration demeurent applicables aux délibérations à distance. La présente délibération en précise la mise en œuvre.

Modalités techniques :

La convocation, l'ordre du jour de la séance et les documents sont adressés dans les délais applicables à l'instance concernée. Ces documents comportent les modalités pratiques pour la participation des membres.

Identification des participants :

L'engagement de la délibération est subordonné à la vérification préalable que l'ensemble des membres a accès à la conférence, afin de permettre la participation effective pendant la durée du délibéré.

Pour cette vérification, lorsque la séance se tient au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, après avoir recensé les pouvoirs, il est procédé à un appel nominatif des membres participants.

Quorum :

Sans préjudice des règles de quorum définies pour chaque instance, une délibération à distance n'est valable que si la moitié au moins des membres a participé à la séance qu'ils soient présents ou représentés.

Confidentialité des débats :



Afin de garantir la confidentialité des échanges, les participants doivent exclusivement utiliser leur adresse mail professionnelle.

Seuls les tiers invités à être entendus par le président peuvent participer aux échanges.

Incident technique :

En cas d'incident technique, la délibération et la procédure de vote peuvent être reprises ou poursuivies dans les mêmes conditions.

Procès-verbal :

La délibération prise à distance fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des membres.

Modalités de conservations des débats ou des échanges :

L'enregistrement des échanges ou les échanges générés au cours de la séance sont conservés jusqu'à l'approbation du procès-verbal.

Modalités de vote à bulletin secret :

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'université Jean Moulin, il peut être procédé à un vote à bulletin secret. Avant la séance, le président désigne un agent du service des affaires juridiques, générales et des archives chargé des opérations de vote à bulletin secret.

Lorsqu'un point est soumis au vote à bulletin secret, l'agent chargé du vote à bulletin secret envoie un courrier électronique à chacun des membres présents.

Les membres répondent alors à la question posée par un courriel adressé exclusivement à l'agent chargé du vote à bulletin secret.

Les membres ne peuvent voter qu'avec leur adresse électronique professionnelle. Ils doivent mentionner s'ils sont porteurs d'un pouvoir.

L'agent chargé du vote à bulletin secret compte les votes et transmet ensuite uniquement le résultat final au président.

L'agent chargé du vote à bulletin secret est soumis, comme tout agent public, à l'obligation de discrétion professionnelle et a ordre de ne révéler sous aucun prétexte le sens des votes des membres, y compris au président ou à ses autres supérieurs hiérarchiques.

Délibération n° D2020-05-02-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 26 mai 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de la directrice du service d'action culturelle et sociale,

Après en avoir délibéré,

Décide

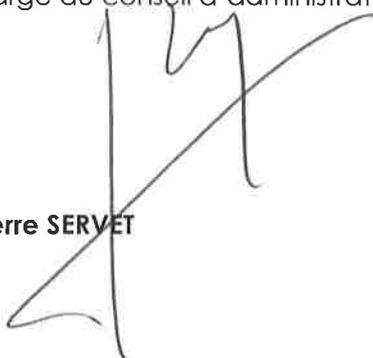
- d'approuver l'abrogation de la délibération n° 2014-12-18-fin ;
- d'approuver la mise en place du renouvellement gratuit de la carte professionnelle.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 25 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 25 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Lyon, le 26 mai 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Délibération n° D2020-05-03-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 26 mai 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 30 mai 2017, 20 juin 2017, 19 septembre 2017, 17 décembre 2019 et 10 mars 2020.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre d'abstentions :	02
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 26 mai 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage


Pierre SERVET

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, GÉNÉRALES ET DES ARCHIVES (SAJGA)

UNIVERSITE JEAN MOULIN | 1C, AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE | CS 78242 | 69372 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération n° D2020-05-04-sco
Le conseil d'administration de l'Université Jean Moulin
en séance du 26 mai 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-2, L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis rendu par le comité technique le 05 mai 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le calendrier universitaire fixe les dates et périodes clés de l'année universitaire pour l'ensemble des formations de l'université Jean Moulin. Il permet notamment une harmonisation des périodes d'enseignement et d'examen. Ainsi, le calendrier pour l'année 2020-2021 a été élaboré en lien étroit avec l'ensemble des composantes.

Décide

d'adopter le calendrier universitaire 2020-2021 présenté en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 25
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 26 mai 2020
Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ETUDIANT 2020-2021

*Pour les étudiants de licence (S2 à S6), prenez garde à consulter les dates de la composante gérant votre UEF/UEC ainsi que celles de la composante gérant votre UEO (si elles sont différentes)
Pour les étudiants de licence en S1, consultez les dates de la composante gérant les enseignements de votre parcours et celles de la/des composante(s) gérant vos autres enseignements au sein du portail*

		Droit	IAE	Langues	Lettres & Civilisations	Philosophie	IUT
		Mardi 15 Septembre 2020					
Licence	Journée d'accueil						
	Date de prérentrée	mercredi 2 septembre 2020 (Lyon) et jeudi 03 septembre 2020 (Bourg)		Lundi 31 août 2020 matin (Lyon) et après midi (Bourg) pour les licences 1 & 2		Licence LEA : lundi 31 août 2020 Autre cursus : Vendredi 4 septembre 2020	
	CM 12 semaines	Du mercredi 2 septembre au samedi 28 novembre (L1 Lyon) Du 03 septembre au 30 novembre (L1 Bourg) Du lundi 7 septembre au samedi 28 novembre 2020 (L2-L3-Lyon)		du lundi 31 Août après midi au samedi 21 novembre 2020 Pour les L3 : début des cours, le 31 août matin		Licence LEA : du mardi 1 septembre au lundi 30 novembre inclus Licence LLCER : du lundi 7 septembre au samedi 5 décembre 2020	
TD 10 semaines	Du lundi 7 septembre au samedi 14 novembre 2020 (L1) Du lundi 16 sept au samedi 30 nov (L2-L3)		L1 et 2 : du lundi 14 septembre au samedi 27 novembre 2020 L3 : du 7 septembre au 21 novembre 2020		Licence LEA : du lundi 14 septembre au lundi 30 novembre inclus Licence LLCER : du lundi 21 septembre au samedi 5 décembre DU Langue et Culture 2ème & 3ème année: début des cours lundi 7 septembre		
Master	Début des cours	CM : lundi 7 septembre 2020 TD : lundi 21 septembre 2020 M2 : session de rattrapage du 31/08 au 4/09		rentrée : Lundi 31 août matin cours : Lundi 31 août après midi		lundi 7 septembre 2020	
Révisions		L1: Du 21 novembre au 27 nov 2020 (sauf pour dernier CM Intro. à la SP et TD Philo.) L2/L3 : du 30 nov au 4 déc 2020 - Master: Du 7 dec au 12 dec 2020		L1, L2 et L3 : 30 nov au 5 décembre L3 : Du 23 novembre au 28 novembre 2020 Master 1 : du 30 novembre au 6 décembre 2020		Licence LEA : du mardi 1er décembre au samedi 5 décembre 2020 Autres cursus : du lundi 7 décembre au samedi 12 décembre 2020	
Congés Toussaint étudiants		du samedi 24 octobre au dimanche 1 novembre 2020 (LICENCE + MASTERS)					
Licence DUT	Examens semestres impairs 1ère session	L1: du lundi 30 novembre au vendredi 11 décembre 2020 (écrits et oraux) Et épreuves anticipées en L1 au mois d'octobre pour l'Intro. au droit (10/10). L2-L3: du lundi 7 au mardi 22 décembre 2020 (écrits et oraux)		L3 : lundi 30 novembre au 5 décembre 2020 L1, L2 + L3 : du 7 décembre au mardi 22 décembre 2020		Licence LEA : du lundi 7 décembre au mardi 22 décembre Licence LLCER : du lundi 14 décembre au mardi 22 décembre 2020	
Master		du lundi 14 au mardi 22 décembre 2020 et du 4 au 9 janvier 2021 Et épreuves anticipées du 16 au 21 novembre en M1 pour les matières concernées		M1 & M2 en formation initiale : contrôle continu du 31 août au 20 déc 2020 avec épreuves écrites de tronc commun M1 du 07 déc au 14 déc selon la matière		du lundi 14 décembre au mardi 22 décembre 2020	
Congés Noël étudiants		du mercredi 23 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021					
Licence	Examens semestres impairs 1ère session	L2-L3: du lundi 04 au vendredi 8 janvier 2021 (écrits + oraux)		Licence LEA L2 / L3 : lundi 4 janvier au mercredi 6 janvier 2021 Licence LLCER : du lundi 4 janvier au vendredi 8 janvier 2021		du lundi 4 janvier au samedi 9 janvier 2021	
Master		Examens Master 2: du 4 au 8 janvier 2021		Master sauf Master 1 LEA CI : du lundi 4 janvier au vendredi 8 janvier 2021		du lundi 4 janvier au samedi 9 janvier 2021	
Pix (ex C2i)		certification Pix : 14 janvier 2021 (ex C2i)					
Licence	CM 12 semaines	L1 : du lundi 04 janvier 2021 au samedi 3 avril 2021 L2/L3 : du lundi 11 janvier 2021 au samedi 10 avril 2021		du lundi 4 janvier au samedi 3 avril 2021		du lundi 11 janvier au samedi 10 avril 2021	
	TD 10 semaines	L1 : du lundi 18 janvier 2021 au samedi 3 avril 2021 L2/L3 : du lundi 25 janvier 2021 au samedi 10 avril 2021		du lundi 18 janvier au samedi 3 avril 2021		du lundi 25 janvier au samedi 10 avril 2021 sauf préparation au DU et DU Langue et Culture 2ème et 3ème années début des cours: lundi 11 janvier 2021	
Master	Début des cours	CM : lundi 11 janvier TD: 25 janvier		lundi 4 janvier 2021		lundi 11 janvier 2021	
Congés Hiver étudiants		du samedi 13 février après les cours au dimanche 21 février 2021					
Licence DUT	Date limite délib. 1ère session semestres impairs	vendredi 12 février 2021		vendredi 12 février 2021		Vendredi 12 février 2021	
Master	Date limite délib. 1ère session semestres pairs	vendredi 19 février 2021		vendredi 19 février 2021		Jeudi 11 février 2021	
Etudiants étrangers en échange : date limite délib. 1ère session semestres impairs (RI)		vendredi 26 février 2021					
Pix (ex C2i)		certification Pix : 23 mars 2021 (ex C2i)					
Rattrapages et révisions		LICENCE: L1: du 06 au 11 avril 2021 L2/L3: du 10 au 17 avril 2021 Masters : du 12 au 17 avril 2021		Rattrapages des cours (licences MSH & TQM) : du 6 au 10 avril 2021 Révisions : du 12 au 16 avril 2021		Révisions : du 10 avril au 18 avril 2021	
Congés Printemps étudiants		Du samedi 17 Avril au dimanche 25 avril 2021					
Licence DUT	Examens semestres pairs 1ère session	L1 : du lundi 12 avril au 12 mai L2/L3 : du lundi 26 avril au mercredi 12 mai 2021		Licences MSH et TQM : du 19 avril au 4 mai 2020 LSG : du 19 au 23 avril		du lundi 26 avril au mercredi 19 mai 2021	
Master		M1 : Ecrits & oraux : du lundi 26 avril au 15 mai et épreuves anticipées entre le 22 mars et le 27 mars 2021 pour les matières concernées		M1 en formation initiale : contrôle continu du 4 janv. au 27 mars 2021 avec épreuves écrites de tronc commun M1 du 22 mars au 26 mars selon la matière M2 en formation initiale : contrôle continu du 4 janvier au 26 février 2021		du lundi 26 avril au mercredi 19 mai 2021 Infocom (hors UEO) : du mardi 6 au samedi 10 avril	
Pix (ex C2i)		certification Pix : 20 mai 2021 (ex C2i)					
Licence DUT	Date limite délib. 1ère session semestres pairs	jeudi 3 juin 2021		Licences : jeudi 3 juin 2021 LSG: le lundi 12 juillet 2021		mercredi 2 juin 2021	
Master	Date limite délib. 2ème session	vendredi 4 juin 2021		mercredi 29 septembre 2021		mercredi 2 juin 2021	
Etudiants étrangers en échange : date limite délib. 1ère session semestres pairs (RI)		jeudi 17 juin 2021					
Licence	Examens 2ème session semestres impairs et pairs	du mercredi 9 juin au lundi 28 juin 2021		du mercredi 9 juin au vendredi 2 juillet 2021		du lundi 07 juin au samedi 26 juin 2021	
Master	Examens 2ème session	du lundi 14 juin au vendredi 25 juin 2021 - Oraux du 28 au 30 juin 2021				Du 5 juillet au 4 septembre 2021	
Licence	Date limite délib. 2ème session	jeudi 16 juillet 2021		vendredi 9 juillet 2021 sauf licence LEA parcours CI (en septembre)			
Master	Date limite délib. 2ème session	M1 : vendredi 16 juillet 2021 M2 : 24 septembre 2021		M1 et M2 (filière LLCER et MEEF) : vendredi 9 juillet 2021 M2 : filière LEA & LLCER Culture Entreprise : vendredi 24 septembre 2021		Vendredi 10 septembre 2021	

Délibération n° D2020-05-05-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 26 mai 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de la directrice de l'immobilier et de la logistique,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le schéma pluriannuel de stratégie immobilière annexé.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 25
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 26 mai 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, GÉNÉRALES ET DES ARCHIVES (SAJGA)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN | 1C AVENUE DES FRÈRES LUMIÈRE | CS 78242 | 69372 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR
Délibération mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJGA.



SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE



PÉRIODE 2018-2022



Table des matières

PRÉAMBULE	4
1. Bilan du SPSI 2010 de l'Université Jean Moulin Lyon 3.....	4
2. Projets de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la période 2018-2022 :	4
3. Enjeux de l'immobilier universitaire	5
a) Enjeux réglementaires	5
b) Enjeux financiers	5
c) Enjeux juridiques et économiques.....	6
d) Enjeux stratégiques.....	6
I – PHASE DIAGNOSTIC	7
A. Du parc immobilier	7
1. Recensement et inventaire des biens de l'Université Jean Moulin Lyon 3	7
e) Site de la Manufacture des Tabacs.....	7
f) Site des Quais « Campus Charles Mérieux » – Quadrilatère Palais.....	8
a) Site des Quais – bâtiments annexes.....	9
b) Site des Quais – Quadrilatère Athéna-Dugas	10
c) Site des Quais – Bâtiment Chevreul - Palais de la Recherche	10
d) Site des Quais – Pôle Universitaire des Quais (IUT et MILC)	11
e) Site des Quais – New Deal	12
f) Site de la Charité - Bourg en Bresse	12
2. Diagnostic technique, réglementaire et fonctionnel des biens	16
3. Etat des lieux financiers du parc	17
B. Des moyens financiers.....	19
1. Etat des dépenses d'investissement et de fonctionnement	19
2. Programmation pluriannuelle des investissements.....	21
3. Recettes	21
C. Des moyens humains et compétences.....	21
1. État des lieux.....	21
a) Organisation de l'activité	21
b) Outils du service.....	23
2. Besoin en formation/possibilités de mutualisation	25
3. Structuration d'une direction unique du patrimoine et de la logistique	25
II – PHASE STRATÉGIQUE	26
A. « Données d'entrée » préalables à la stratégie immobilière de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ..	27
1. Le projet de site Lyon – Saint-Etienne U cible :	27
2. La formation	28
3. La recherche	28
4. Spécificités « singulières » de l'Université Jean Moulin Lyon 3	28
a) Stratégie entrepreneuriat et formation continue	29
b) Stratégie et pédagogie numérique, axe fort de l'ambition de l'Université Jean Moulin Lyon 3	31
c) Pédagogie et dispense des enseignements	32
d) Enjeux de la recherche	32
e) Politique documentaire.....	33
f) Besoins en équipements sportifs	34
5. Spécificités « métier » de l'Université Jean Moulin Lyon 3	35
6. Critères de la politique immobilière de l'État (PIE).....	35
7. Définition et expression d'un besoin immobilier	35
a) Besoin en surfaces spécifiques à usage d'enseignement	35

b)	Besoin en surfaces spécifiques à usage de documentation	39
c)	Besoin en surfaces spécifiques à usage du sport	39
B.	Stratégie patrimoniale.....	39
1.	Principes directeurs et objectifs de la stratégie	39
2.	Opérations patrimoniales en cours.....	40
a)	Réhabiliter la Maison du Directeur – Site Manufacture des Tabacs – Projet E Factory (2016-2020).....	40
b)	Poursuivre le Plan « Lyon Cité Campus » - Site des Quais, quadrilatères Palais et Athéna (travaux de 2016 à 2020).....	40
c)	Assurer la réorganisation fonctionnelle et organisationnelle du site des Quais (2016-2020)	42
d)	Mettre en œuvre la phase 2 de requalification du site de Bourg – projet CPER (2018-2021)	43
e)	Mettre fin au bail sur l’annexe Pasteur – site des Quais (2018).....	44
f)	Valoriser les espaces à destination des services aux étudiants - Site de la Manufacture des tabacs (2017-2022)44	
g)	Engager une grande opération de réhabilitation énergétique du site principal de la Manufacture des tabacs, et des bâtiments Cavenne et Chevreul	45
h)	Construire un nouvel équipement sportif répondant aux besoins des établissements universitaires des 7 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements.....	46
i)	Doter l’Université d’un grand équipement dédié à la documentation et aux nouvelles pratiques de travail.....	46
j)	Dédier un équipement à la Francophonie	47
k)	Poursuivre et clôturer l’aménagement du site de la Charité – Bourg en Bresse Phase 3	48
l)	Faire de la valorisation « hors les murs » notamment sur le volet culturel	48
C.	Stratégie d’intervention sur le parc projeté	48
	Focus amiante (cf. I.A.2)	51
	Focus sécurité, sûreté.....	51
	Focus accessibilité	52
D.	Mise en œuvre de la stratégie : montage des projets immobiliers.....	52

ANNEXES :

Annexe 1 : Plan d’implantation des bâtiments

Annexe 2 : Tableau des moyens financiers – annexe SPSI

Annexe 3 : Organigramme Direction du Patrimoine – mai 2019

Annexe 4 : Bilan de compétences – annexe SPSI

PRÉAMBULE

1. [Bilan du SPSI 2010 de l'Université Jean Moulin Lyon 3](#)

En 2010, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a fait parvenir à France Domaine central son schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2010-2015. Il a fait l'objet d'une approbation le 26 avril 2011.

Le SPSI 2010 de l'Université Jean Moulin Lyon 3 présentait les enjeux et projets de l'établissement. Il effectuait dans un premier temps :

- le recensement du parc immobilier de l'établissement,
- le diagnostic technique, fonctionnel et réglementaire de l'état de santé des biens de son parc,
- l'étude de l'évolution des surfaces occupées,
- l'identification des besoins en terme de surfaces liée à une croissance importante de ses effectifs.

Dans un second temps, un volet stratégique venait expliciter :

- Les problématiques immobilières de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à l'échelle de son parc, notamment le déficit chronique en surfaces,
- Les orientations stratégiques retenues pour résoudre ces problématiques,
- Les opérations immobilières envisagées à l'échelle de son parc par priorité.

Au cours de la période 2010-2015, l'Université a pu répondre, très partiellement au besoin croissant de surfaces par la réalisation de projets immobiliers identifiés au SPSI de la même période. Cependant la trajectoire de l'effectif étudiant a connu une croissance importante sur la même période, et l'Université a dû quitter une de ses implantations sur le site des Quais, accentuant la tension sur les locaux sur les sites Lyonnais.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des effectifs (tous effectifs confondus) et des surfaces. Pour information le § II.A.7.a détaille les effectifs par site, avec et sans les étudiants délocalisés.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Evolution 2010-2018
Effectif étudiant	23754	24776	25769	26639	26857	28053	29174	29206	+ 22,82 %
Surfaces SHON en m ² tous sites (yc parkings couverts)	101571	101571	103287	103287	108683	107151	109071	109071	+ 7,3 %

2. [Projets de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la période 2018-2022 :](#)

Vu la date d'élaboration de ce SPSI, c'est la période 2018-2022 qui fait l'objet du focus. D'un point de vue métier, l'établissement a 4 grands projets pour la période :

- Etre un acteur essentiel du site universitaire Lyon-Saint Etienne, construire l'Université cible,
- Jouer un rôle clé dans le rayonnement international de l'Université de Lyon,
- Accentuer la professionnalisation de la formation en renforçant les liens avec le monde socio-économique,
- Etre un acteur universitaire incontournable de l'éco-système local et national pour la production d'innovation, l'impact sociétal de la recherche et de l'enseignement supérieur, et le transfert de connaissance.

Sa stratégie se décline d'un point de vue immobilier de la manière suivante :

- être pilote des expérimentations locales et nationales (modèle de soutenabilité de financement de la transition énergétique – projet CPU PEEC 2030, où l'Université Jean Moulin Lyon 3 est établissement pilote avec 9 autres établissements nationaux) ;
- être un acteur démonstrateur de la démarche TEE (Transition Energétique et Ecologique) du site Lyon Saint Etienne,
- poursuivre un enseignement de qualité avec une contrainte forte sur l'occupation de ses locaux. La croissance à court terme des effectifs liés à la pression démographique de classes d'âges importantes de bacheliers ne permet pas une approche plus sereine sur ce sujet,
- poursuivre le travail de maintien d'un haut niveau de qualité du patrimoine sur l'ensemble de ses bâtiments, et l'optimisation de la performance énergétique de ses derniers : amorcer la réhabilitation énergétique de la Manufacture des tabacs et des bâtiments Chevreul et Cavenne sur le site des Quais,
- poursuivre l'aménagement de son site burgien dans le cadre d'une coopération avec les collectivités territoriales,
- réhabiliter la Maison du directeur sur le site de la Manufacture des tabacs pour en faire un lieu phare de la Fabrique de l'Innovation de l'Université de Lyon,
- évaluer les possibilités d'implanter un nouveau bâtiment à l'échelle du site permettant de se donner des marges sur ses occupations actuelles et améliorer les conditions d'enseignement et de vie étudiante.

3. [Enjeux de l'immobilier universitaire](#)

Le patrimoine immobilier constitue un levier essentiel de l'organisation des établissements publics et de la politique d'enseignement supérieur. La rationalisation de ce patrimoine, souvent hétérogène et dispersé, sa modernisation et sa mise en conformité avec des normes de plus en plus exigeantes, sa capacité de s'adapter aux évolutions de la recherche et de la pédagogie, la maîtrise de ses coûts représentent des enjeux majeurs pour l'avenir des Universités.

a) Enjeux réglementaires

Les normes et réglementations évoluent et nécessitent des compétences nouvelles et des degrés d'expertise supérieurs. Sécurité, accessibilité, amiante, performances énergétiques, tous les domaines sont touchés.

En 2015, l'Université a déposé son Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée), la programmation prévoit une accessibilité à tout type de handicap d'ici 2021 (2,8 M€ TTC dont 1,48 M€ TTC financés dans le cadre de l'Opération Lyon Cité Campus).

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et la division par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
- La réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.

Les bâtiments neufs ou récemment réhabilités, affectés à l'Université sont déjà traités. Les bâtiments les plus anciens du site des Quais sont traités dans le cadre de l'Opération Campus. Un des enjeux majeurs repose sur la Manufacture des Tabacs qui doit faire l'objet d'un grand plan de réhabilitation énergétique.

b) Enjeux financiers

L'immobilier constitue généralement le second poste budgétaire des établissements. Son financement est assuré par diverses sources qui peuvent être classées ainsi :

- Constructions et restructurations lourdes : CPER, appel à projets nationaux type opération campus, fonds de roulement des établissements,
- Maintenance et mises aux normes réglementaires : DGF et crédits spécifiques et ponctuels pour l'accessibilité et la sécurité, fonds de roulement des établissements,
- Entretien et exploitation : DGF essentiellement.

De plus en plus, le fonds de roulement des établissements est mobilisé pour l'entretien du patrimoine, et investi pour sa pérennité. Le financement est donc ventilé selon des conditions et des rythmes variés. Il répond aux besoins d'investissement et de fonctionnement de l'immobilier. Le principe de dotation fléchée, récurrente et pluriannuelle pour le GER (Gros Entretien et Renouvellement) telle qu'on la retrouve dans les conventions de dévolution, apporte la visibilité financière nécessaire. L'enjeu de l'immobilier universitaire est donc de pouvoir organiser cette régularité pour les établissements n'ayant pas la dévolution du patrimoine. Les établissements réfléchissent aussi en terme de possibilité d'emprunts pour la rénovation énergétique du bâtiment, de partenariats économiques, etc.

c) Enjeux juridiques et économiques

Les bâtiments possèdent des statuts différents : Etat propriétaire, bien propre, location, présence de tiers occupant, partage de surfaces, etc.

Anciennement les services techniques du patrimoine se consacraient essentiellement au suivi de l'entretien et des opérations de travaux. Les conditions d'occupation des locaux ne posaient pas de question particulière. Aujourd'hui chacun cherche les nécessaires marges de manœuvre tant sur les coûts de fonctionnement que d'investissement. Les directions du patrimoine doivent désormais posséder les compétences juridico-financières nécessaires pour aborder des montages opérationnels différents, les questions de domanialité, etc. (cf. cellule de gestion des données patrimoniales).

d) Enjeux stratégiques

Nulle réussite n'arrive sans stratégie correctement réfléchie et établie. Les modèles classiques s'épuisent (crédits de sécurité et d'accessibilité, CPER). Les universités doivent repenser leur manière d'aborder et financer le patrimoine. Les projets sont abordés en terme de valorisation, rentabilité et d'attractivité, de recherche de sources de financement.

Pour l'Université Jean Moulin un problème majeur à résoudre est : Comment continuer à se développer au vu des surfaces possibles ? Comment aborder l'extension de surfaces et avec quels partenaires ? Les implantations lyonnaises sont en tension, d'un point de vue effectif étudiant/surfaces disponibles. Les pistes de réflexion sont les suivantes :

- Possibilité de construction d'un bien propre ou affecté dans un environnement urbain lui-même contraint,
- Réflexion d'une mutualisation inter-établissements qui trouve toute sa place avec l'Université cible en ligne de mire.

L'établissement, responsable, doit s'inscrire dans une démarche de performance, d'optimisation et de valorisation de ses ressources immobilières. Celle-ci implique un suivi d'indicateurs précis. La perspective d'une dévolution du patrimoine dont les conditions actuelles ne sont plus celles de la première vague, c'est-à-dire dotation de mise à niveau et dotation annuelle nulles, imposent la mise en place d'une structure efficace impliquant évidemment la direction des affaires financières.

La réflexion sur la recomposition des services techniques liés au bâti et non-bâti (patrimoine, logistique, sécurité incendie) se poursuit afin de conjuguer des enjeux importants : la logique de proximité, la déclinaison du projet Lyon 3 pour tous les usagers, l'intégration dans le site Lyon Saint Etienne.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Il est habilité à fournir des diplômes d'enseignement supérieur dans divers domaines liés aux sciences humaines et sociales, juridiques et de gestion.

L'Université en chiffres (2018-2019) :

- 3 sites en France : Manufacture des Tabacs, Quais du Rhône, Bourg en Bresse,
- 4 Facultés (Droit, Langues, Lettres et Civilisations, Philosophie) et 2 Instituts (iaelyon school of management, IUT Jean Moulin),
- 58 programmes de formation délocalisés à l'étranger,
- 29 206 étudiants en fin d'année universitaire 2017-2018,
- 1 450 personnels employés pour 1326,9 ETP (dont 614 Enseignants et/ou chercheurs (579,8 ETP) et 699 BIATS (665,1 ETP) – chiffre 31/12/2018),
- 110,5 M€ de CP exécutés fin 2017 (dont 84 % de masse salariale),
- 19 unités de recherche labellisées, 7 écoles doctorales, 613 doctorants.

A. Du parc immobilier

1. [Recensement et inventaire des biens de l'Université Jean Moulin Lyon 3](#)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a actualisé et fiabilisé les données renseignées au sein de Chorus ReFX. Voici le report sommaire de ces données, pour chacun des biens de son parc. Les plans d'implantation en annexe 1 permettent de situer les bâtiments dans l'environnement lyonnais. A l'issue du recensement de l'ensemble des bâtiments un tableau détaille la répartition des surfaces utiles par activité.

e) Site de la Manufacture des Tabacs

Manufacture des Tabacs

Site principal de l'Université Jean Moulin Lyon 3, la Manufacture des Tabacs est un bien domanial d'une emprise foncière de 2,38 hectares. Un total de 63 375 m² SHON (hors parkings couverts) y est construit. Le site dispose également d'un parking intérieur de 249 emplacements de stationnement sur deux niveaux.

Le site se situe sur un espace encadré au nord par le 6 cours Albert Thomas/à l'est, les 6 et 18 Rue Rollet/au sud, le 1 avenue des Frères Lumière, et l'allée Hannah Arendt sur la façade ouest. Ce bien fait l'objet d'une convention d'utilisation démarrant le 1^{er} janvier 2016 pour 30 ans. Le site accueille actuellement environ 15 000 étudiants par jour et l'activité de près de 500 agents pour autant de professeurs.

Considéré comme un ensemble unique et cohérent, la Manufacture des Tabacs peut être décomposée ainsi :

- Le bâtiment principal, classé « patrimoine du XX^{ème} siècle » (bâtiment historique de la Manufacture),
- Les BN (« bâtiments neufs ») – amphithéâtres et locaux des services techniques,
- La bibliothèque universitaire,
- La maison du gardien,
- Le local transformateur.

Les surfaces de la Manufacture se décomposent comme suit :

- 17386 m² SU dédiés à la pédagogie : salles de cours et bureaux des enseignants,
 - o Amphithéâtres et grandes salles : 7913,2 m² SU

- Salles de moins de 100 places : 4916,6 m² hors labos et salles informatiques qui ont un total de 1075,2 m² SU,
- 444 m² SU dédiés à la recherche (centre Magellan de l'IAE),
- 4625,6 m² SU dédiés à la documentation,
- 2662,4 m² SU dédiés à la restauration collective.

A ce périmètre il faut ajouter depuis 2016, deux biens propres à l'établissement. A ce stade ils ne sont pas comptabilisés dans les surfaces utiles de l'établissement car non valorisés (travaux programmés) :

- L'avant-corps de la Manufacture des tabacs, 1070 m² SHON,
- La maison du directeur de la Manufacture des tabacs, 400 m² SU.

Ces deux biens ont fait l'objet d'une discussion avec la Métropole de Lyon, propriétaire.

L'Université a fait l'acquisition pleine et entière de l'avant corps pour 630 k€ (basé sur l'avis du domaine sur la valeur vénale) en octobre 2016, après un accord sur une division en volume des deux partenaires. L'avant corps représente une surface, à fort potentiel (1070 m² de surface pour environ 800 m² de surface entièrement valorisable).

La Maison du Directeur de la Manufacture occupe une position stratégique sur le site de la Manufacture des tabacs. Lieu emblématique, cet espace sera un des fers de lance du projet Fabrique de l'Innovation de l'Université de Lyon (cf. opérations à engager). Un compromis de vente a été signé en novembre 2016 par la Métropole de Lyon, vendeur, et l'Université Jean Moulin Lyon 3, acquéreur, pour un montant de 710 k€ (basé sur l'avis du domaine sur la valeur vénale). La dernière clause suspensive a été levée suite à l'obtention du permis de construire, l'acquisition a ainsi été finalisée fin 2018.

Halle des sports Vivier Merle

L'Université déclare dans ce bâtiment une SHON de 1152 m², elle a signé une convention d'utilisation pour 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce bâtiment, ayant fait l'objet d'une division en volumes (dont la mise en œuvre n'est plus d'actualité) est un bien domanial national seulement pour partie, l'occupant majoritaire est la Ville de Lyon. La convention, entrée en vigueur en 2001, entre la Ville et l'Université gère les modalités de financement de l'entretien et de l'investissement de la halle.

La surface (882 m² SUB) est décomposée ainsi :

- Espaces de pratique sportive 814 m² SUB
- Vestiaires 60 m² SUB
- Bureau à usage de stockage 8 m² SUB

Construit en 2000 ce bâtiment répond insuffisamment aux besoins de l'Université en terme de pratique sportive au vu de l'augmentation des effectifs et des besoins croissants en créneaux horaires. La discussion a été engagée avec la Ville pour optimiser l'usage de ce bien et trouver quelques marges nécessaires à la pratique universitaire.

f) Site des Quais « Campus Charles Mérieux » – Quadrilatère Palais

Palais de l'Université – Pavillon Trévoux

Précédemment bien de la Ville de Lyon, le bâtiment est désormais un bien domanial. La SHON déclarée est de 12 521 m² pour la partie Palais de l'Université et 1 756 m² pour le Pavillon Trévoux. Le site dispose également d'un parking extérieur de 24 places (non accessible en phase opération campus), dont une est réservée à la Chancellerie des Universités. Ce bien fait l'objet d'une convention d'utilisation Etat/Université démarrant le 1^{er} octobre 2016, après cession de la Ville à l'Etat, pour 30 ans.

Ces bâtiments font l'objet d'une refonte complète dans le cadre de l'opération campus (cf. opérations

engagées). Le classement de la zone en protection Unesco ne permet pas une réflexion d'extension, surélévation, etc. pour un gain de surfaces.

- 3179 m² SU dédiés à la pédagogie : salles de cours et bureaux des enseignants,
- 433 m² SU dédiés à la recherche,
- 1516,2 m² SU dédiés à la documentation,
- 277 m² SU dédiés à la restauration collective (cafeteria en AOT).

Bâtiment Cavenne

Le bâtiment Cavenne est un bien domanial dont l'occupation principale dépendait précédemment de la Chancellerie des universités et du Rectorat. Désormais il fait l'objet d'une double occupation Chancellerie (appartements du Recteur et salons de réception de la Chancellerie) et Université Jean Moulin Lyon 3.

Ce bâtiment a bénéficié d'investissements dans le cadre de l'Opération Campus permettant une mise en sécurité et accessibilité du bien, et une refonte des espaces affectés désormais à Lyon 3 (920 m² SHON). Cette opportunité a permis à l'Université d'héberger définitivement les équipes de recherche en droit (public, privé et histoire du droit) sur environ 750 m² SUB.

La Chancellerie et l'Université ont signé un règlement de site, annexé à la convention d'utilisation multi-occupants, réglant l'exploitation du bâtiment et le paiement des charges. La CdU a été signée pour 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016.

a) Site des Quais – bâtiments annexes

Annexe Bancel

En décembre 2014, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a quitté le bâtiment Bancel. Elle y occupait deux plateaux de 750 m² pour des activités de documentation (Langues et Lettres). Cette surface était mise à disposition par le Conseil Départemental du Rhône, sans loyer. Ce dernier a souhaité la récupérer dans le cadre du rapprochement avec la Métropole de Lyon et l'ouverture du Musée des Confluences.

Les collections d'ouvrages ont été réparties entre :

- le plateau de la BU à la MILC ouvert sur la même période, ne compensant pas la perte de surface,
- la BU de la Manufacture,
- la BU du site des Quais, ajoutant une pression importante sur ces deux implantations.

Annexe Pasteur

L'université occupait depuis plus de 20 ans ce bâtiment pris à bail commercial auprès d'un prestataire privé. Cette occupation permettait de répondre à des besoins en salles pédagogiques de grande capacité sur le site des Quais : 5 salles entre 50 et 100 places sur 500 m².

Cette occupation pesait pour 76 000 € de loyer dans le budget de l'Université et 11 300 € de charges annuelles.

Occupation vétuste, stratégiquement mal implantée, avec des charges importantes et les obligations du propriétaire, l'Université a fait le choix de ne pas renouveler le bail en 2018 (date de fin : 30 septembre 2018).

Ce choix est mûrement réfléchi mais fait peser une pression supplémentaire sur le site des Quais dans une période de fonctionnement en « mode dégradé » avec les fermetures de salles liées à l'Opération Campus.

b) Site des Quais – Quadrilatère Athéna-Dugas

Précédemment biens de la Ville de Lyon, les bâtiments ont fait l'objet d'une convention d'utilisation dès 2011, pour 9 ans (à partir du 1^{er} juin 2011).

Le bâtiment Athéna est un bâtiment à double affectation, avec l'Université Lumière Lyon 2. Les surfaces concernant Lyon 3 sont de 3393 m² pour Athéna et 2271,3 m² pour le pavillon Dugas.

Ces deux implantations font l'objet d'une réhabilitation complète dans le cadre de l'opération campus. Les bâtiments abritent essentiellement :

- L'amphithéâtre Quinet de 240 places,
- Des salles pédagogiques de taille diverse,
- Les locaux administratifs et pédagogiques de la Faculté des Lettres et Civilisations.

L'établissement dispose de 21 places de parking sur cette implantation, non accessibles pendant l'opération campus. Des locations en dehors du site dans le parc privé ont permis de compenser la perte.

c) Site des Quais – Bâtiment Chevreul - Palais de la Recherche

Livré en 1994, le bâtiment Chevreul abrite le service de la Recherche, des instituts et centres de recherche de la Faculté de Droit et de la Faculté des Lettres, des salles d'enseignement. L'École de notariat de Lyon et le centre de formation professionnelle notariale de Lyon occupent environ un tiers du bâtiment, du RDC au 2^{ème} étage, surfaces pour lesquelles ils ont un bail emphytéotique de 60 ans signé en 1994 avec la Chancellerie.

Le bâtiment est un bien domanial d'une emprise foncière de 1655 m². La SHON déclarée est de 6913 m² pour l'Université. Le site dispose également d'un parking intérieur, dont 18 places sont réservées à l'Université. Ce bien fait l'objet d'une convention d'utilisation démarrant le 1^{er} janvier 2016 pour 30 ans.

L'Université et l'École de notariat ont signé en 2016 un accord permettant à l'Université d'accéder aux salles pédagogiques de l'École lorsqu'elle n'en a pas l'usage. Ceci a permis de donner des marges intéressantes sur des salles de grande capacité, alors même que l'Université perdait de la capacité pédagogique avec l'Opération Campus.

Le bâtiment Chevreul entre dans la réflexion globale de réorganisation fonctionnelle du site des Quais : déplacement des instituts du droit, extension des surfaces dédiées au service de la recherche et aux centres, intégration des écoles doctorales... Cette réflexion doit être réfléchie dans un contexte de structuration des services et PFR (Pôles de Formation et de Recherche) à l'échelle de l'Université cible.

Détail des surfaces (hors notaires) :

- 1342,4 m² de surface à dédié à l'enseignement dont 591 m² de bureaux et 751,2 m² de salle formation,
- 1616 m² de surfaces à usage de recherche,
- 1 espace de restauration de 56 m²,
- 603 m² de parking,
- 1 logement de fonction de 73 m².

pour 6856 m² de surface utile brute (4556 m² SUN dont 1598 m² SUN occupés par l'Institut Notarial).

d) Site des Quais – Pôle Universitaire des Quais (IUT et MILC)

Le pôle universitaire des quais (PUQ) était au stade projet lors de l'élaboration du dernier SPSI ; depuis, ce dernier est sorti de terre. Grand projet immobilier réunissant le siège de l'Université de Lyon, l'IUT Jean Moulin Lyon 3, le bâtiment de la Maison internationale des langues et des Cultures MILC, une résidence et un restaurant pour le CROUS, ce sont 18 900 m² qui ont été construits. L'Université Jean Moulin Lyon 3 est gestionnaire de ce site multi occupants et assure l'exploitation maintenance des parties privatives des bâtiments IUT, MILC et UdL, ainsi que du cœur d'îlot central. Une convention lie l'ensemble des partenaires du site.

Bâtiment IUT

Le bâtiment de l'IUT Jean Moulin, sur financement CPER et sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat, a accueilli les étudiants à la rentrée universitaire de septembre 2014. Représentant 3961 m² de surface ce bâtiment est constitué de :

- 1 amphi de 200 places,
- 2 petits amphis de 40 places,
- 2 grandes salles de 100 places,
- 1 centre de ressources documentaires numériques,
- 1 salle de co-working,
- Salles pédagogiques, salles informatiques, bureaux...

Ce sont 908 étudiants qui ont été accueillis à la rentrée 2018/2019.

Le bâtiment est un bien domanial implanté sur un terrain d'assiette ayant fait l'objet d'une division en volumes dans le cadre du chantier du PUQ. L'IUT occupe le volume 2 de cette division (assiette de 4870 m² au total). Ce bien fait l'objet d'une convention d'utilisation démarrant le 18 novembre 2014 pour 30 ans.

- plus de 1500 m² de surfaces d'enseignement (1 amphithéâtre de 218 m² et 2 de 51 m², 2 salles d'une moyenne de 115 m², 14 salles d'une moyenne de 47 m², 5 salles informatiques d'une moyenne de 45 m², 3 labos de langues de 48 m² et 51 m² de surfaces communes coworking étudiant) ;
- 445 m² de bureaux et 30 m² de locaux associatif.

3663,1 m² de surface utile brute (dont 2350 m² SUN).

Bâtiment MILC

Opération anticipée de l'Opération Campus, le bâtiment MILC (2870 m²) a été construit sous maîtrise d'ouvrage de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour les établissements Lyon 2 et Lyon 3 qui le partagent à part égale, et livré en décembre 2014. Bâtiment dédié à la recherche, il abrite :

- Une salle de conférences de 180 places,
- Un centre de documentation pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 dédié aux langues slaves et asiatiques,
- Des bureaux pour la recherche et salles de séminaire, un espace pour les doctorants.

Entrant dans le coût objectif (moins de 8,5 M€ TDC TTC), cet espace sert à héberger les services de Lyon 2 et Lyon 3 lors des fermetures de locaux liées à l'opération campus.

Le bâtiment est un bien domanial implanté sur un terrain d'assiette ayant fait l'objet d'une division en volumes dans le cadre du chantier du PUQ. La MILC occupe le volume 7 de cette division. Ce bien fait l'objet

d'une convention d'utilisation démarrant le 18 novembre 2014 pour 30 ans. Les deux occupants ont déclaré des surfaces privatives pour 419 m², le reste est mutualisé et régi par convention entre les parties.

- 1 amphithéâtre de 174 m²,
- 343 m² de surfaces à usage de documentations en libre accès,
- 1 salle de Visio conférence de 39 m²,
- 1149 m² de surfaces à usage de recherche dont 633 m² bureaux et 516 m² salles de travail,
- 62 m² de bureaux.

2580,6 m² de surface utile brute (dont 1051 m² SUN hors espaces Lyon 2).

Cœur d'îlot

Au cœur du pôle universitaire des quais, un espace non-bâti avec aménagement paysager relie les bâtiments du pôle. En tant qu'occupant majoritaire du site l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est vue affecter cet espace de 791 m². Ce bien fait l'objet d'une convention d'utilisation démarrant le 18 novembre 2014 pour 30 ans.

Le grand amphi de l'UdL (360 places) est sous cet espace. L'IUT l'occupe, par conventionnement, deux jours par semaine pour ses cours et examens.

e) Site des Quais – New Deal

Lors de l'opération campus, ce sont entre 5000 et 8000 m² de surface qui sont fermés par phase pendant 3 ans. Afin de faire face à des besoins immédiats dans un contexte de tension très forte en effectifs, l'Université a pris à bail le 22 septembre 2016, une surface de 1057 m² au 1^{er} étage du bâtiment « New Deal » implantation historique de Citroën, classé monument historique, situé au 31, 33, 35 rue de Marseille, 25 rue de l'Université, 24, 26, 28, 30 rue Salomon Reinach, 50, 60 rue Béchevelin, dans le 7^{ème} arrondissement.

Le bail a été conclu par l'Université Jean Moulin Lyon 3 avec la société 6^{ème} sens immobilier après accord du service concerné de la DRFIP. Le contrat a été signé dans les conditions suivantes :

loyer bureaux	200	€/HT/HC/m ² /an
charges bureaux	37,5	€/HT/m ² /an
loyer parking	1563	€/HT/HC/U/an
charges parking	55,52	€/HT/U/an

Les prix font l'objet d'une révision annuelle selon des modalités fixées au contrat.

Sur ce plateau, l'Université :

- accueille ses services de formation continue, l'Institut International de la Francophonie, l'école doctorale de droit sur 280 m² SU.
- assure une sous-location à la Fondation pour l'Université de Lyon pour 291 m² de surface et l'usage des espaces mutualisés. Les loyer et charges sont facturés au réel.
- Les trois salles de réunions/RDV et convivialité sont mutualisées (124 m²).

Ce bail est conclu pour une durée minimale de 6 ans. Au-delà de l'Opération Campus ce plateau permet de répondre aux besoins sur un site contraint.

f) Site de la Charité - Bourg en Bresse

L'antenne de Bourg en Bresse est rattachée à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle est située sur le site historique de la Charité, 2 rue du 23^{ème} RI.

Le site bâti se décompose en plusieurs parties :

- Bâtiment principal,
- Chapelle adossée au bâtiment principal,
- Loge des appariteurs,
- Locaux annexes non réhabilités.

Le non bâti se décompose en un parking et un espace boisé (foncier mis à disposition de la Ville pour l'aménagement d'un parc).

La convention d'utilisation prend effet le 11 juin 2015 pour une durée de 15 ans.

L'opération de restructuration du bâtiment de la Charité (1^{ère} tranche) conduite par le département de l'Ain, livrée en 2011, a été menée dans le cadre du CPER 2007 2013 pour un montant d'opération de près de 11 M€ TDC. Seul le bâtiment principal a été traité : aile sud et aile centrale réhabilitées entièrement, aile nord réhabilitée sur RDC et sous-sol pour la BU. Un parking a été aménagé proposant des places pour les étudiants et les personnels. Dans un second temps le GIP Ceuba a aménagé la loge de l'entrée de site pour les appariteurs.

	SHON (m ²)		SUB (m ²)	
	réhabilité	non réh.	réhabilité	non réh.
<i>terrain d'assiette 26827 m² avec 125 places de parking</i>				
bâtiment principal	5709,80	882,90	4348	649,19
ex-chapelle		371,35		273,05
bâtiment C - loge appariteur	34,56		32,32	
annexe E		944,00		
<i>parc (mis à disposition de la Ville)</i>	<i>7330,00</i>			

Le site est administré par un GIP dans lequel l'Université Jean Moulin Lyon 3 est majoritaire. Le GIP Ceuba a été créé le 18 novembre 2013 avec l'objectif de favoriser la coopération des membres du groupement (université Jean Moulin, département de l'Ain, Bourg-en-Bresse agglomération, la chambre de commerce et d'industrie de l'Ain, pôle sup'01, la chambre des professions libérales de l'Ain) afin d'assurer la mise en œuvre et le développement de l'offre de formation et de recherche sur le site de Bourg-en-Bresse.

Le GIP assure la coordination des moyens et ressources qui lui sont dévolus, ainsi que de ses ressources propres, dans le cadre de sa mission de service public : la mise en œuvre et le développement d'un dispositif d'enseignement supérieur et d'activités d'innovation et de recherche sur le territoire du bassin de Bourg-en-Bresse et plus généralement du département de l'Ain.

L'Université et le GIP ont signé en 2017 une convention répartissant les charges entre l'Université, affectataire des obligations du propriétaire et le GIP, occupant.

- 1720,8 m² de surfaces d'enseignement avec 1 amphithéâtre de 73 m², 5 salles d'une moyenne de 110 m², 18 salles d'une moyenne de 56 m², 1 salle informatique de 52 m², 1 laboratoire de langues de 45 m²
- 397 m² de bureaux,
- 1 centre de documentation de 254 m².

4313 m² de surface utile brute (dont 2582 m² SUN).

La phase programmatique, confiée à la société Filigrane, pour une seconde phase de travaux est en cours (CPER 3,7 M€), avec élaboration des dossiers d'expertise et de labellisation. Les besoins d'ores et déjà identifiés sur le site sont :

- Une grande salle d'enseignement type amphithéâtre pour faire face aux enjeux de sécurité pesant sur la sur-occupation des deux grandes salles actuelles et à l'augmentation prévue des effectifs sur le site,
- Un espace dédié à la vie étudiante pour répondre entre autre aux besoins de restauration,
- Des espaces de documentation et de travail individuel.

La réflexion dépasse actuellement le CPER actuel avec une mobilisation des acteurs sur une densification du site avec la venue de l'ESPE notamment. Ce point est abordé dans ce document dans la partie relevant de la stratégie patrimoniale.

Tableau des surfaces utiles par bâtiment et activité en m² SU – 2019

Bâtiments	SURFACE UTILE SU m ²																		TOTAL SUN m ² (hors locaux techniques)
	Enseignement Salles de cours	Enseignement Bureaux	locaux support bureaux enseignement	Recherche Bureaux	locaux support bureaux recherche	Recherche Administration	Recherche Documentation	Documentation	Documentation Bureaux	locaux support bureaux documentation	Administration Bureaux	locaux support bureaux Administration	Bureaux non affectés Opération campus en cours	Restauration collective	Restauration Locaux tiers	Locaux techniques	Locaux occupés par des tiers	Installations Sportives Couvertes	
Manufacture	13905,0	3106,2	374,3	439,1	4,8	-----	-----	3886,6	527,9	211,2	3323,8	904,9	-----	2464,4	198,0	9870,0	-----	969,2	30315,2
IUT	1592,4	445,3	194,1	-----	-----	-----	-----	73,0	-----	-----	13,2	-----	-----	-----	-----	79,6	31,6	-----	2349,6
MILC	-----	-----	-----	342,6	275,5	-----	-----	343,9	32,3	-----	11,7	-----	-----	-----	-----	216,5	45,2	-----	1051,1
Chevreul - Palais de la Recherche	751,2	438,7	152,6	736,0	245,7	179,7	454,5	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	74,7	1597,9	-----	4556,2
Athena	825,2	404,8	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	3,1	-----	-----	1230,0
Dugas	728,9	179,7	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	138,0	-----	-----	-----	-----	64,5	-----	-----	1046,6
Palais	2020,2	884,8	273,9	142,0	-----	-----	291,0	1373,1	133,0	10,0	232,4	398,5	1131,0	-----	277,0	361,0	-----	-----	7166,9
Cavenne	-----	-----	-----	462,6	21,3	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	98,0	438,0	-----	921,8
Bourg	1720,9	216,7	69,0	-----	-----	-----	-----	254,9	44,2	9,4	196,5	70,5	-----	-----	-----	172,5	-----	-----	2581,9
Halle des Sports	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	0,0	-----	814,0	814,0
New Deal	-----	77,6	-----	142,8	124,7	-----	57,0	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	0,0	290,7	-----	692,8
	21543,7	5753,6	1063,7	2265,0	672,1	179,7	802,5	5931,4	737,3	230,6	3915,6	1373,9	1131,0	2464,4	475,0	10939,8	2403,4	1783,2	52726,1

2. Diagnostic technique, réglementaire et fonctionnel des biens

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a renseigné le formulaire en ligne du Référentiel Technique.

Ci-dessous le report sommaire des données du Référentiel Technique de chacun des biens du parc de l'établissement.

Bâtiments	Etats (relevé 2018)							
	Global	Energétique	Accessibilité		Sécurité incendie		Amiante	
			Etat	Intégration Ad'Ap	Avis Commission	Périodicité (ans)	Présence	Risque
Chevreul	Satisfaisant	Satisfaisant	Non réglementaire et fonctionnel	Oui	Favorable	5	Oui, flocages de gaines CVC + clapets coupe feu	Précaution
IUT	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Réglementaire et fonctionnel	Non, bâtiment livré en 2014	Favorable	3	Non	Non
MILC	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Réglementaire et fonctionnel	Non, bâtiment livré en 2014	Favorable	3	Non	Non
Athéna	Peu satisfaisant	Peu satisfaisant	Non réglementaire et fonctionnel	Oui, traité via Lyon Cité Campus	Favorable	5	Oui, 13 m ² de colle pour dalle PVC dans sas de circulation	Précaution
Dugas	Satisfaisant	Satisfaisant	Réglementaire et fonctionnel	Oui, traité via Lyon Cité Campus	Favorable	5	Non	Non
Palais	Peu satisfaisant	Peu satisfaisant	Non réglementaire et fonctionnel	Oui, traité via Lyon Cité Campus	Favorable	3	Oui, 40 m ² de dalles amiantées + 1 conduite en fibrociment	Précaution
Pavillon Trévoux	Peu satisfaisant	Peu satisfaisant	Non réglementaire et fonctionnel	Oui, traité via Lyon Cité Campus	Favorable	3	Oui, 22 m ² de dalles amiantées + 2 conduites en fibrociment	Précaution
Cavenne	Peu satisfaisant	Non satisfaisant	Non ERP		Non ERP		Oui, mastic de vitres	Précaution
Manufacture des Tabacs (neufs et anciens)	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Non réglementaire et fonctionnel	Oui	Favorable	3	Oui, clapets coupe feu	Précaution
Manufacture des Tabacs (batiment principal)	Satisfaisant	Satisfaisant	Non réglementaire et fonctionnel	Oui	Favorable	3	Oui, clapets coupe feu	Précaution
Maison de Directeur	Peu satisfaisant	Non satisfaisant	Non réglementaire	Sans objet (travaux 2019)			Non	Non
Avant corps	Peu satisfaisant	Non satisfaisant	Non ERP		Non ERP		Oui, 20 m ² de dalles amiantées + joints à bride	Précaution
Bourg-en-Bresse bâtiment principal	Satisfaisant	Satisfaisant	Réglementaire et fonctionnel	Non	Favorable	3	Non	Non
Halle des sports avenue Vivier Merle	Exploitation et prise en charge par la ville de Lyon							

Tableau récapitulatif RT ESR - Université Jean Moulin Lyon 3 – 2018

Concernant le risque amiante, pour les bâtiments inclus dans le périmètre des travaux Lyon Cité Campus (Athéna, Dugas, Palais, Trévoux, Cavenne) des diagnostics, exhaustifs, amiante avant travaux ont été réalisés. Ils permettent ainsi de localiser et de quantifier les matériaux amiantés.

Il en est de même sur les surfaces nouvellement acquises (maison du Directeur et avant corps) où les diagnostics amiante avant travaux ont été réalisés dans le cadre soit de prochains travaux ou des travaux Sytral pour la ligne de tramway T4.

Pour les autres, il s'agit des conclusions de dossiers techniques amiante (DTA) où les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sont listés. L'université Jean Moulin Lyon 3 dispose d'un accord cadre pour réaliser les diagnostics complémentaires afin de confirmer la présence ou non d'amiante avant intervention sur élément suspecté.

3. [Etat des lieux financiers du parc](#)

Le tableau ci-dessous détaille, pour l'année 2018, les charges d'exploitation, et les consommations constatées en énergie, par bâtiment.

Année 2018		Tableau des charges d'exploitation par bâtiment - Université Jean Moulin Lyon 3											ELECTRICITE		CHAUFFAGE URBAIN		GAZ		SOUS TOTAL ENERGIE	EAU		TOTAL € TTC PAR SITE
	CHARGES LOCATIVES € TTC	ASSURANCE € TTC	MAINTENANCE COURANTE PREVENTIVE € TTC	MAINTENANCE COURANTE CORRECTIVE € TTC	SOUS TOTAL MAINTENANCE	VERIFICATIONS TECHNIQUES € TTC	MAINTENANCE SSI € TTC	MAINTENANCE DESENFUMAGE € TTC	GARDIENNAGE € TTC	NETTOYAGE € TTC	GESTION DECHETS € TTC	kWh	€ TTC	kWh	€ TTC	kWh	€ TTC	€ TTC	m3	€ TTC		
MANUFACTURE			149 254,85	124 457,60	273 712,45	8 891,00	45 301,70	11 152,50	155 601,10	695 637,00	24 212,30	3 753 285	446 998,29	3 177 200	228 457,41			675 455,70	21 072	61 445,73	1 951 409,48	
MANUFACTURE - anciens			97 015,65	80 897,44	177 913,09							2 439 635,25	290 548,89	2 065 180,00	148 497,32			439 046,21	13 696,80	39 939,72		
MANUFACTURE - amphis			37 313,71	31 114,40	68 428,11							938 321,25	111 749,57	794 300,00	57 114,35			168 863,93	5 268,00	15 361,43		
MANUFACTURE - BU			14 925,49	12 445,76	27 371,25							375 328,50	44 699,83	317 720,00	22 845,74			67 545,57	2 107,20	6 144,57		
PALAIS/TREVOUX			34 355,45	3 547,50	37 902,95	1 206,00	7 716,00			74 995,00	5 000,00	523 110	68 497,65	231 000	18 872,72	726 026	39 285,90	126 656,27	1 889	6 491,81	259 968,03	
PALAIS DE L'UNIVERSITE			30 232,80	3 121,80	33 354,60							460 336,80	60 277,93	203 280,00	16 607,99	638 902,88	34 571,59	111 457,52	1 662,32	5 712,79		
TREVOUX			4 122,65	425,70	4 548,35							62 773,20	8 219,72	27 720,00	2 264,73	87 123,12	4 714,31	15 198,75	226,68	779,02		
ATHENA DUGAS	76 557,84		5 993,99	9 580,28	15 574,27					36 717,90	845,70										129 695,71	
ATHENA	53 590,49		4 195,79	6 706,20	10 901,99					20 579,10		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
DUGAS	22 967,35		1 798,20	2 874,08	4 672,28					16 138,80	845,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
CAVENNE			1 642,18	0,00	1 642,18	228,00		225,70				57 613	9 375,94					9 375,94	241	873,80	26 079,22	
PASTEUR	47 752,44	325,99		3 697,54	3 697,54	132,00	501,40					35 922	6 495,30					6 495,30	643	1 835,35	64 072,52	
IUT			10 812,68	10 203,07	21 015,75	348,00	3 490,10	910,00				189 380	28 091,51	413 000	39 662,98			67 754,49	2 894	8 379,69	165 272,83	
Cœur d'Ilot					0,00					1 084,80								0,00			1 084,80	
MILC			7 845,41	3 830,69	11 676,10	584,40	2 310,20	320,80				123 713	18 966,52					18 966,52	386	1 387,83	70 542,75	
CHEVREUL			12 066,48	8 225,50	20 291,98	1 355,00	4 145,50	920,70				270 560	38 525,97			499 256	28 990,54	67 516,51	2 113	6 461,38	170 701,37	
NEW DEAL	404 471,32	676,99			0,00					10 589,60		51 009	9 550,09					9 550,09			425 288,00	
CHARITE			19 780,10	4 443,12	24 223,22	1 575,20	2 423,30	758,10													28 979,82	
TOTAL € TTC TOUS SITES	528 781,60	1 002,98	241 751,14	167 985,30	409 736,44	14 319,60	65 888,20	14 287,80	155 601,10	1 004 772,40	30 058,00	5 004 592,00	626 501,27	3 821 200,00	286 993,11	1 225 282,00	68 276,44	981 770,82	29 238,00	86 875,59	3 293 094,53	

Tableau des charges d'exploitation - Université Jean Moulin Lyon 3 – 2018

B. Des moyens financiers

1. Etat des dépenses d'investissement et de fonctionnement

Le tableau ci-dessous détaille, de 2011 à 2018, les dépenses consacrées à l'immobilier, tant en masse salariale, fonctionnement qu'investissement.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	€/ m ² base 2018
MASSE SALARIALE (DIRPAT, DIRLOG, SHS)									
Nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Entretien, maintenance, exploitation des bâtiments (y compris personnel de loge et accueil)	1 374 554	1 396 835	1 426 047	1 615 310	1 829 275	2 012 110	2 011 797		0,0
Pilotage, projets immobiliers, fonctions support (y compris personnel secrétariat, comptabilité dédiée)	944 872	918 481	1 008 188	1 136 804	1 307 856	1 278 158	1 258 749		0,0
MASSE SALARIALE IMMOBILIER	2 319 426	2 315 316	2 434 235	2 752 114	3 137 131	3 290 268	3 270 546		0,0
CHARGES D'EXPLOITATION - MAINTENANCE									
Comptes 6061 "Fournitures non stockables"	794 547	922 597	830 822	1 072 678	1 024 662	911 936	949 368	1 112 059	11,4
60611 Electricité	483 778	511 606	482 765	648 749	620 436	557 029	511 182	649 074	6,6
60612 Carburants et lubrifiants (voitures SC et composantes)	8 352	7 983	8 590	8 833	8 916	6 661	4 349	4 301	0,0
60613 Gaz	74 334	114 561	115 483	62 677	93 421	70 891	79 435	73 632	0,8
60614 Chauffage	145 458	216 821	177 837	227 163	199 228	189 925	251 967	291 638	3,0
60617 Eau	82 134	71 625	46 148	125 256	102 661	87 430	102 436	93 414	1,0
60618 Autres fournitures non stockables	491								0,0
Comptes 61 "Services extérieurs"	407 653	378 589	421 141	401 458	373 589	435 849	734 542	861 878	8,8
6132 Locations immobilières	61 419	68 246	68 926	72 554	77 866	77 391	304 106	415 048	4,2
614 Charges locatives	76 003	76 482	82 905	85 427	77 841	95 969	128 933	140 883	1,4
6156 Maintenance	245 385	219 939	252 700	230 249	203 093	247 853	294 966	297 736	3,0
616 Assurances	24 846	13 921	16 610	13 229	14 789	14 636	6 538	8 211	0,1
Comptes 62 "Autres services extérieurs"	948 052	949 357	953 880	866 758	1 140 500	1 157 129	1 211 326	1 031 298	10,6
6286 Contrat de nettoyage locaux	893 119	926 187	953 720	848 137	1 121 899	1 113 926	1 194 669	997 191	10,2
6288 Autres services extérieurs (surveillance, contrôles, etc.)	54 933	23 169	160	18 621	18 601	43 203	16 657	34 108	0,3
TOTAL CHARGES EXPLOITATION - MAINTENANCE	2 150 253	2 250 542	2 205 843	2 340 894	2 538 751	2 504 914	2 895 236	3 005 236	30,8
GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT (GER) - hors investissement strictement SI									
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	94 401	85 810	299 262	417 939	254 435	218 030	160 114	172 308	1,8
Entretien et réparations sur biens immobiliers non compris 6152									0,0
23 Réhabilitation lourde	437 307	353 259	1 020 920	1 134 874	1 293 238	1 043 983	941 154	1 036 581	10,6
TOTAL GER	531 708	439 069	1 320 182	1 552 813	1 547 673	1 262 013	1 101 268	1 208 889	12,4
INVESTISSEMENTS HORS GER - hors investissement strictement SI									
213 Constructions	426 221	1 083 360	1 068 519	320 103	884 249	335 262		448 776	4,6
2181 - Installations générales									0,0
231 - Immobilisations corporelles en cours	184 217	344 874	744 460	4 894 245	3 270 089	324 214	975 720	1 422 578	14,6
232 - Immobilisations incorporelles en cours	11 345	14 175	473	101 346					0,0
TOTAL INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS HORS GER	621 783	1 442 410	1 813 452	5 315 694	4 154 338	659 476	975 720	1 871 353	19,2
TOTAL DEPENSES IMMOBILIERES	3 303 743	4 132 021	5 339 477	9 209 401	8 240 762	4 426 403	4 972 223	6 085 477	62,31
RATIOS									
Evolution des surfaces SHON en m2	90 877	90 877	90 877	96 273	94 741	96 661	97 661	97 661	Moyenne
Dépenses d'exploitation / maintenance par m ²	23,7	24,8	24,3	24,3	26,8	25,9	29,6	30,8	26,3
Dépenses de GER par m ²	5,9	4,8	14,5	16,1	16,3	13,1	11,3	12,4	11,9
Part des dépenses de fonctionnement consacrées à l'immobilier	13,8%	15,8%	16,4%	16,6%	14,8%	17,0%	22,0%	21,3%	15,7%
Part des dépenses d'investissement consacrées à l'immobilier	55,9%	73,6%	72,3%	78,3%	41,8%	41,5%	58,0%	60,8%	57,4%
Total des dépenses de fonctionnement (hors MS)	16 260 030,1 €	14 820 365,5 €	15 319 782,6 €	16 652 220,6 €	18 859 129,2 €	16 015 324,3 €	13 904 061,5 €	14 945 563,6 €	15 847 060
Total dépenses d'investissement	1 893 635,7 €	2 438 810,5 €	3 920 777,0 €	8 235 408,1 €	13 024 724,0 €	4 108 526,6 €	3 307 549,6 €	4 781 372,3 €	5 213 850
Remarques :									
Les surfaces SHON s'entendent hors parkings couverts (environ 8550 m ²)									
Le site de Bourg en Bresse (6205 m ² SHON) n'est pas intégré au présent tableau									

Tableau des dépenses immobilières : masse salariale, fonctionnement, investissement – Université Jean Moulin Lyon 3 – 2011 à 2018

2. [Programmation pluriannuelle des investissements](#)

En annexe 2 figure l'annexe financière de ce SPSI de l'Université Jean Moulin Lyon 3 détaillant par année et par opération les investissements.

De 2011 à 2020, l'Université Jean Moulin Lyon 3 est engagée dans l'Opération Campus. Conduite sous maîtrise d'ouvrage Université de Lyon, l'Université ne touche pas directement les crédits pour cette opération de réhabilitation de son patrimoine. Hormis 3 M€ versés par l'établissement et figurant au PPI, ce sont 17 M€ qui sont versés par l'ANR. En 2017 plus de 7 M€ ont été dépensés pour l'Université.

3. [Recettes](#)

Sur le volet immobilier, l'Université, comme la majorité des établissements d'enseignement supérieur, perçoit :

- des subventions de l'Etat ou des collectivités dans le cadre de programmes spécifiques : demande de crédits Etat (sécurité, accessibilité), CPER, Opération Campus.
 - o Pour l'exercice 2019, l'Université a reçu 100 k€ de crédits pour répondre en partie aux enjeux de l'Ad'Ap (120 K€ sur l'exercice précédent). Ces crédits ne présentent pas de caractère systématique.
 - o Pour le CPER en cours, la E-Factory (programme Fabrique de l'Innovation) est financée par la Métropole de Lyon et la Région AURA à hauteur de 1,5 M€ ; le projet universitaire sur le site de Bourg à hauteur de 3,7 M€ (Région, Conseil départemental, Etat, Agglomération).
- des recettes perçues de la valorisation des locaux. L'intérêt est de rendre ces crédits systématiques et de les pérenniser. On distingue trois types d'occupation :
 - o Occupation précaire et temporaire (évènementiel). Souvent facturé dans le cadre de séminaires ou de prestations plus larges, le montant lié à ces occupations de locaux est à ce jour non tracé.
 - o Occupation pérenne de locaux par des tiers. L'Université facture alors un loyer avec charges. Ce montant est adapté en fonction du partenaire hébergé. Au vu du déficit de locaux enregistré par l'Université, ce type d'occupation est marginal et concerne des partenaires privilégiés de l'établissement : Filiale de valorisation, Campus France, Fondation pour l'Université de Lyon, Association des Amis de l'Université.
 - o Autorisations d'Occupation Temporaire. Ces autorisations, répondant à un besoin de services ont fait l'objet de consultations en 2013 et concernent les prestations de distributeur de billets, distributeurs de boissons et confiseries, cafeterias (autre que CROUS). Le contrat prévoit alors une redevance avec une part fixe couvrant loyer et charges et une part variable liée au chiffre d'affaires. En 2017, l'AOT distributeurs de boissons a rapporté 100 k€ TTC (la part 2018 s'évalue à près de 115 k€) et l'AOT cafeterias 150 k€, pour moins de 400 m² occupés.

C. [Des moyens humains et compétences](#)

1. [État des lieux](#)

a) [Organisation de l'activité](#)

L'organigramme de la direction du patrimoine (mai 2019) figure en annexe 3.

La direction du patrimoine n'a pas connu d'évolution significative de ses personnels, au regard de l'évolution des effectifs de l'établissement (le poids relatif des effectifs dirpat sur l'établissement a diminué). Les compétences en catégorie A se sont néanmoins renforcées :

- Recrutement d'un animateur énergie depuis 2014,
- Requalification de deux supports :
 - o de catégorie B en A (IE contractuelle) : remplacement du dessinateur par une chargée de programmation,
 - o de catégorie A (AI) en A (IE) : concours ouvert à la campagne d'emploi 2018 pour un chargé d'opérations immobilières.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectifs A	5	4	5	6	6	6	8	7
Effectifs B	7	7	7	8	8	7	6	7
Effectifs C	10	11	9	9	9	10	10	11
ETP A	5	4	5	6	5,8	6	8	7
ETP B	6,5	6,7	6,7	7,7	7,7	6,2	5,7	6,7
ETP C	9,5	11	9	9	9	10	10	11
Effectifs totaux	22	22	21	23	23	23	24	25
ETP totaux	21	21,7	20,7	22,7	22,5	22,2	23,7	24,7
<i>Nombre BIATS établissement</i>				654	696	706		
<i>Nombre ETP BIATS établissement</i>					662	666		
<i>Poids relatif des ETP direction du patrimoine sur l'établissement</i>					3,40%	3,33%		

Le pôle développement de l'immobilier assure aujourd'hui le suivi des opérations immobilières confiées (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre). L'opération campus, sous maîtrise d'ouvrage UdL, demande un investissement important et sous-évalué initialement, à hauteur de 1,0 ETP minimum avec renforts sur les pics (déménagement, réorganisation des locaux, etc.).

En 2017 afin de se donner plus de réactivité et de faciliter l'organisation des phases de conception l'université s'est dotée d'un marché de prestataires intellectuels. L'équipe est mono-attributaire et rassemble toutes les compétences nécessaires : architecte, bureaux d'étude, économiste de la construction, etc.

Le pôle exploitation/maintenance a connu une restructuration importante et souhaitée ces dernières années. Nous sommes passés d'un fonctionnement par site à un fonctionnement par compétence, avec la création de 3 cellules d'expertise métier : électricité CF, CVC/plomberie, corps d'état architecturaux (menuiserie, serrurerie, peinture). La mise en place de cette organisation a demandé des échanges en interne et avec les instances de l'établissement : gouvernance, CHSCT, CT. Le bilan, réalisé en 2017, est positif pour toutes les parties engagées dans ce dossier.

Comme la majorité des structures l'Université Jean Moulin Lyon 3 externalise une partie de la maintenance de ses installations. Elle souscrit des contrats par corps d'état séparé.

- Chauffage-ventilation-climatisation : maintenance préventive et corrective des installations. Préconisations d'investissement,
- Etanchéité toiture : visites périodiques et préconisations d'investissement,
- Ascenseurs : maintenance préventive et corrective des installations. Préconisations d'investissement,
- Portes automatiques et portails : maintenance préventive et corrective des installations. Préconisations d'investissement,
- Disconnecteurs : maintenance réglementaire,
- Stores : visites périodiques de réglage et plan d'investissement,
- GTC : montées de version,

- Haute tension : maintenance réglementaire,
- Onduleurs : maintenance réglementaire.

Les choix d'externalisation se font essentiellement au regard des compétences disponibles sur site : nombre d'agents et niveau de compétences. Les agents des services techniques assurent la maintenance et les dépannages de premier niveau mais aussi la maintenance préventive et la mise à niveau des installations, notamment en électricité et en serrurerie/menuiserie.

Les objectifs pour ce pôle sont aujourd'hui :

- de finaliser l'intégration opérationnelle du site de Bourg en Bresse,
- de poursuivre la programmation des investissements à long terme (GER),
- de poursuivre l'évolution numérique des outils en les intégrant dans la construction de la stratégie numérique du service,
- de poursuivre l'optimisation des installations en vue d'améliorer encore la performance énergétique des bâtiments, en lien avec l'animateur énergie.

L'activité de la cellule énergie se structure depuis trois ans. L'expertise du service sur l'exploitation fine et la gestion dynamique de ses installations, permettant l'optimisation des consommations, est reconnue par ses partenaires du site (sur la période d'analyse 2011-2016 : - 14 % sur les consommations, + 17 % effectif étudiant, + 7 % surfaces). Le départ de l'actuel animateur énergie en septembre 2017 a conduit à son remplacement (en mars 2018). Cette démarche volontaire et active au bénéfice d'une approche écologique a permis la mise en œuvre de solutions innovantes :

- Mise en place d'une chaudière numérique en partenariat avec la start-up Stimergy, lauréate du concours EDF Energie Intelligente en 2013,
- Intégration d'un projet Smart Electric Lyon sur le site de la Manufacture,
- Concours Cube 2020 : seconde place en 2017 en bâtiment ESR pour le bâtiment de l'IUT (diminution des consommations et amélioration du confort),
- Recherche d'alternative à la climatisation (brasseurs d'air, freecooling, etc.),
- Végétalisation d'une toiture.

L'enjeu est donc de conforter les actions engagées sans perte de temps tout en intégrant les enjeux de la transition énergétique.

C'est fort de cette compétence et de cette expertise que la Comue Université de Lyon s'est appuyée sur la direction du patrimoine de l'Université pour participer avec elle au projet CPU – PEEC 2030 (Plan d'Efficacité Energétique des Campus à horizon 2030) avec neuf établissements de l'ESR sur le territoire national.

La cellule gestion de données patrimoniales compte désormais une ressource en catégorie A (chargée de programmation). Son arrivée en 2017 a permis de combler le fossé par rapport aux enjeux et aux attentes :

- Pilotage du SI Patrimoine¹ (actuellement en phase de production),
- Renseignement du référentiel technique donnant les indicateurs pour l'élaboration de la stratégie patrimoniale,
- Mise à jour des plans des bâtiments.

La chargée de programmation doit également porter les phases de programmation des opérations immobilières. L'université a fait le choix de renoncer à la fonction de dessinateur, les mises à jour de plans sont gérées par la chargée de programmation.

b) Outils du service

L'Université est outillée sur les volets suivants :

¹ Disposant précédemment de la base de données Facility Tech de Vizelia, l'université Lyon 3 a migré vers Allplan de Nemetschek, dans le cadre d'un groupement d'achat lyonnais, suite à l'arrêt d'exploitation de Vizelia sur son produit. Fin 2018 Nemetschek a annoncé la fin d'exploitation de son outil fin 2020.

- Pilotage des installations techniques par GTC (outils propriétaires),
- Enregistrement, suivi et archivage des demandes de maintenance (outil déployé en interne à l'établissement), traitement statistique performant,
- Calcul du taux d'occupation des salles pédagogiques : par site, bâtiment, type de salle, avec des informations horaires et calendaires (outil déployé en interne à l'établissement),
- Pilotage des opérations pluri annuelles avec un PPI traitant les AE et CP sur plusieurs années (outil Excel),

Le nouveau SI patrimoine (Allplan® de Nemetschek), en phase de renseignement (installé depuis 2 ans), permet à l'établissement de fiabiliser les données surfaciques et les indicateurs qui en découlent. Malheureusement la société vient d'annoncer la fin de vie programmée de l'outil à décembre 2020.

Depuis plusieurs mois la réflexion est ouverte sur les outils de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) permettant d'archiver et pérenniser les données, les documents de forme texte ou tableur ne suffisent pas. L'Opération Campus est également l'occasion d'alimenter cette réflexion.

L'arrivée du BIM dans le montage des opérations impose aussi de se positionner sur ce sujet. La direction du patrimoine a choisi de constituer, au sein du service, un groupe de travail de 5 personnes (travaux et maintenance) permettant de construire une stratégie numérique du patrimoine sur la base de l'état des lieux de l'existant, en posant les objectifs et les risques associés. Ceci impose des montées en compétences des personnels concernés dans une dynamique globale et structurée.

Le tableau ci-dessous reprend les systèmes d'information en usage dans le service.

Systèmes d'information	
SI Support	Autocad Architecture, Photoshop, Illustrator, In Design
	Base patrimoine : Alfa
	Logiciels GTC : - Desigo insight, Desigo cc (siemens) - EBI (Honeywell) - TAC Vista (Schneider) - Manager planet (Delta dore)
	Logiciels de configuration et programmation d'automatismes : - Xworks, ABT, Logosoft, (Siemens) - Menta, Xbuilder (Schneider) - MyhommeSuite (Legrand BTcino) - BacNetExplorer (InéaSoft) - NLsuite (Newron System) - BacNetConfigurator (Wago)
	- NotPad : consultation de fichiers de codage ; Putty, VNC : contrôle à distance ; IPscanner : scan de réseau ; Filzila : transfert fichier vers des équipements.
	Mesures consommation électrique : Mygreenpriz, Mesures temperatures, CO2 : KILOG (KIMO)
	Gestion Hotline Maintenance : Helpdesk SOSmaintenance (production interne DSI)
	Logiciel de conception électrique : - SeeElectrical (IGE-XAO) - SeeCalculation (IGE-XAO)
Interactions autres SI	Suite Microsoft Office
	SIFAC, SAP BusinessObjects (BO)
	Ksup (Web), GDS (Gestion Des Salles) (production interne DSI), Webcongés (production interne DSI)

Le bilan des compétences est en PJ (annexe 4 : tableau des moyens humains SPSI) :

- 11 personnes possèdent des compétences généralistes :
 - o dont 7 en expertise technique de projet,
 - o dont 5 en rédaction de programme immobilier,
 - o dont 5 en conduite d'opération.
- 10 personnes disposent de compétences techniques (hors agents de maintenance) :
 - o Dont 6 en ingénierie tous corps d'état confondus ;
 - o Dont 2 en réglementation électricité,
 - o Dont 8 en réglementation amiante,
 - o Dont 7 en réglementation ERP (sécurité incendie et accessibilité).

2. [Besoin en formation/possibilités de mutualisation](#)

Afin d'accompagner les personnels dans les évolutions de leurs métiers le plan de formation est un outil indispensable. Bien construit il doit permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions en fonction de ses connaissances. Nous définissons des formations avec les collègues du site lyonnais par niveau de compétences. Ces formations sont portées par le réseau Convergence (réseau des services de formation d'une partie des établissements d'enseignement supérieur lyonnais) pour l'ensemble des acteurs du site de Lyon. Ceci est un début mais n'est pas suffisant. Nous avons beaucoup de difficultés à trouver les formations techniques « métier » nécessaires aux agents de catégorie C. Artiès (association des cadres de l'immobilier de l'enseignement supérieur) s'est également saisie de cette problématique dans le cadre du groupe de travail Formations de l'AMUE.

Les points à approfondir :

- compétences techniques sur les équipements des biens immobiliers (ascenseurs, chauffage, ventilation, climatisation),
- montée en compétence collective sur la maintenance préventive et les enjeux de sa planification (à destination des personnels de maintenance),
- accompagnement de la construction d'une stratégie numérique propre au patrimoine (SIP, GMAO, BIM, etc.)
- connaissances juridiques et financières sur les montages immobiliers spécifiques (exemple : modèle de financement de la transition énergétique, valorisation, SUR...),
- approche socio-économique des évaluations immobilières.

3. [Structuration d'une direction unique du patrimoine et de la logistique](#)

Annoncée en mai 2019, l'établissement souhaite structurer une direction unique du patrimoine et de la logistique. Cette réorganisation doit conduire à une meilleure fluidité et simplification de l'organisation du travail au niveau des services techniques, à partir d'une approche par compétences et par métiers. Elle a également pour objectif une meilleure réactivité pour le service à l'utilisateur, et une meilleure lisibilité des tâches pour les partenaires, internes et externes. Elle doit enfin mieux préparer les équipes et l'organisation des activités dans le cadre de l'U-cible sur un périmètre de Campus Manufacture des Tabacs/site des Quais du Rhône.

Cette direction unique regroupera à la rentrée universitaire 2019-2020 plus de 70 personnes. Les premières orientations de cette réorganisation sont les suivantes :

- Convergence fonction financière et budgétaire : structuration d'une cellule dédiée,
- Centralisation de la gestion RH,
- Structuration d'une cellule contractuelle / suivi qualité/contrôle prestations : suivi procédures et modes opératoires (marchés de maintenance, nettoyage, déchets...)
- Rapprochement des fonctions « techniques » de la logistique : clés, contrôle d'accès, espaces verts, VRD, etc. vers la fonction exploitation et maintenance,
- Création d'une cellule « hotline » unique traitant l'ensemble des demandes venant des usagers. Dispatch en interne ou externalisation (ascenseurs, CVC, portes automatiques...)
- Evaluation de la structuration d'une cellule dédiée aux occupations pérennes et temporaires (y compris événementiel), ou remontée de ce dernier sujet au niveau de la gouvernance (attente du plan d'action de l'audit en cours pour la prise de décision).

La réflexion en cours aura des impacts également sur les services suivants :

- Service Hygiène et Sécurité : pilotage des VTR liées à l'immobilier,
- Service Achats (rattaché aux affaires financières) : gestion du mobilier,
- Service du planning (rattaché à la DEVU) : gestion des locaux.

II – PHASE STRATÉGIQUE

L'Université Jean Moulin Lyon 3 avait clairement inscrit deux grands enjeux dans le SPSI précédent :

1. Gérer et maintenir le patrimoine existant
2. Constituer un patrimoine

La réponse au premier objectif est un enjeu majeur auquel l'Université répond de manière positive en proposant un patrimoine de qualité malgré la pression pesant sur ses locaux. L'établissement se mobilise fortement sur les sujets suivants :

- La sécurité : tous les bâtiments occupés ont un avis favorable à l'exploitation,
- L'accessibilité : l'agenda d'accessibilité programmée sera achevé en 2021, respectant ainsi la réglementation,
- L'optimisation énergétique : forte de compétences dans ce domaine (cf. § précédent sur les ressources humaines du service), l'Université a rempli l'objectif suivant entre 2011 et 2016 : - 14 % sur les consommations énergétiques malgré + 17 % effectif étudiant et + 7 % surfaces,
- La maintenance lourde des installations, l'Université investit sur ressources propres pour l'entretien lourd du patrimoine.

Le deuxième objectif est plus difficile à atteindre, l'établissement aurait voulu aller plus loin sur ce sujet. Dans le cadre du SPSI précédent, l'Université a pu investir, sur Lyon :

- Le bâtiment de l'IUT (3961 m²), redonnant quelques marges vite absorbées sur le site de la Manufacture,
- Une partie de la MILC pour 1435 m², le bâtiment est partagé avec Lyon 2,
- Une partie du bâtiment de la Chancellerie (rue Cavenne) pour 846 m² SUB,
- L'avant-corps de la manufacture (programmation en cours),
- La maison du directeur (phase travaux en 2019/2020).

Dans le même temps, plusieurs facteurs ont pesé défavorablement sur les locaux :

- l'augmentation de l'effectif étudiant (+ 22 % entre 2010 et 2016),
- la fermeture successive des locaux liée au Plan Campus entre 2016 et 2019 (entre 5000 et 8000 m² par phase sur le site des Quais – entre 15 et 25 % du site),
- la perte de l'annexe Bancel, consacrée à la documentation (1500 m²) en 2014.

Ceci a conduit l'Université à prendre à bail un plateau de 1057 m² dans le bâtiment Citroën en 2017 pour des besoins immédiats.

L'Université portait depuis 2007 un projet de requalification sur la prison Montluc en lien étroit avec les services concernés de l'Etat. De 2007 à 2012 le projet s'est construit autour d'un lieu d'enseignement pour l'Université et d'une résidence étudiante. A partir de 2012, le projet est modifié et co-construit avec les acteurs du monde économique pour bâtir un modèle soutenable et viable, avec un partage du financement entre les partenaires. Le site Montluc, pour des raisons indépendantes de l'établissement, a perdu au fil des années sa capacité constructible, passant d'environ 12 000 m² en 2007 à 3865 m² SDO en 2016. Cette perte de capacité est liée à l'essor du mémorial, soutenu par l'Université, et à la préservation de nouveaux espaces. Malgré la perte progressive du potentiel de surfaces, l'Université s'est toujours attachée à proposer des projets respectueux du site et de l'environnement. Malgré tout, le modèle construit avec le monde socio-économique sur l'assurance n'est plus soutenable dans ces conditions pour l'ensemble des partenaires. La dernière proposition portait sur un lieu de recherche dédié à la Mémoire. Ce projet avait le soutien de la Métropole et de l'Etat. Les changements successifs des représentants de l'Etat en région n'ont pas permis de poursuivre ce dossier. Une affectation définitive du bien au Ministère de la défense – ONAC clôture ce dossier pour l'Université.

A. « Données d'entrée » préalables à la stratégie immobilière de l'Université Jean Moulin Lyon 3

La stratégie de l'Université Jean Moulin s'inscrit évidemment dans la stratégie du site Lyon Saint-Etienne :

- Etre un acteur essentiel sur le site Lyon Saint-Etienne, construction de l'Université Cible,
- Poursuivre son rôle d'acteur précurseur sur les volets entrepreneuriat et numérique en dédiant et aménageant des espaces innovants,
- Jouer un rôle clé dans le rayonnement international du site, en particulier dans le cadre de la francophonie et de l'Alliance internationale,
- Renforcer la dynamique de recherche du site, en particulier dans le cadre de l'IDEX,
- Inscrire l'offre de formation dans la politique des établissements du site,
- Rechercher de nouveaux espaces immobiliers, y compris dans le cadre de la Comue,
- Renforcer la place de l'enseignement supérieur sur le site de Bourg en Bresse en lien avec les acteurs universitaires et les collectivités locales.

1. Le projet de site Lyon – Saint-Etienne Ucible :

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est un établissement membre de la COMUE Université de Lyon, composée de 12 établissements membres et de 24 établissements associés, et site académique d'excellence à vocation mondiale labellisé IDEX en 2017. Au sein de cette politique de site les établissements membres portent trois ambitions majeures :

- la conception d'une grande université attractive, responsable, bénéficiant d'une réputation d'excellence et d'innovation, et dotée d'un fort rayonnement international,
- la proposition d'une offre de formation et des axes de recherche d'excellence, en adéquation avec les attentes et les mutations de la société,
- le développement et la valorisation de la dynamique du site Lyon Saint-Étienne, en lien avec tous les acteurs du territoire : citoyens, associations, entreprises, collectivités locales.

L'Université Jean Moulin est activement engagée dans la dynamique de structuration du site Lyon-Saint Etienne, tant dans son volet académique que dans son volet institutionnel. Elle s'appuie notamment sur la construction, dès l'horizon 2020 – engagement pris devant le jury, d'une université cible associant cinq établissements membres du consortium IDEX Lyon. Le projet IDEX vise à faire émerger un nouvel établissement de meilleur rang international. Les réflexions menées au sein des cinq établissements fondateurs (les universités Lyon1, Lyon3, St Etienne, l'ENS de Lyon et l'INSA Lyon) et au sein des groupes de travail « feuille de route composantes » ont conduit à proposer une organisation en pôles de formation et de recherche, chacun rassemblant des entités actuelles (UFR, instituts, départements, écoles) autour de missions et d'un projet académique partagés. Le document d'orientation stratégique (DOS) détaillant les périmètres et les compétences des instances a été déposé en juin 2019. Les CA des 3 Universités ont voté favorablement au projet de DOS fin juin 2019.

Parallèlement à cette réflexion, un socle organisationnel minimal et de transition est à l'étude pour un fonctionnement de l'établissement dès sa création. Cette étude se place dans le cadre d'une politique de subsidiarité, nécessaire à la large autonomie de ces pôles de formation et de recherche, tout en tenant compte de la spécificité de chacun.

A ce titre, les directeurs généraux des services (DGS) des cinq établissements réalisent l'état des lieux sur les grandes fonctions supports : travail de recensement des moyens et de connaissance mutuelle. Le travail approfondi des DGS enrichit la réflexion sur le fonctionnement qui permet d'assurer la trajectoire de l'Université-cible et celle de ses composantes.

Dans le même temps, une première étude du volet juridique et institutionnel est en cours. Elle s'inscrit dans la réflexion sur la définition d'un établissement d'un type nouveau permettant l'emboîtement de personnes morales et juridiques.

2. [La formation](#)

- Maintenir l'exigence d'un haut niveau disciplinaire, garant de la qualité des diplômes,
- Accentuer la professionnalisation de la formation en renforçant les liens avec le monde socio-professionnel,
- Promouvoir l'internationalisation des formations et garantir des formations délocalisées de qualité,
- Accompagner le développement de la pédagogie numérique par une production de contenus numériques et l'aménagement d'espaces numériques collaboratifs,
- Développer une démarche d'accompagnement « individualisée » des étudiants,
- Renforcer l'efficacité des BU dans leurs services fournis aux étudiants et aux enseignants-chercheurs.

3. [La recherche](#)

- Etre un acteur incontournable de l'éco-système local et national pour la production d'innovation, l'impact sociétal de la recherche et de l'enseignement supérieur, le transfert de connaissance.
- Renforcer le pilotage de la recherche et la structuration des équipes de recherche,
- Faire évoluer le Service Général de la Recherche vers une Direction de la Recherche, mettre en place un SI efficient et partagé,
- Consolider la capacité à lever des financements externes de la recherche.

4. [Spécificités « singulières » de l'Université Jean Moulin Lyon 3](#)

L'Université souhaite maintenir un enseignement de qualité. Une question essentielle se pose :

Comment concilier la croissance des effectifs avec cet objectif et les moyens à disposition, dont les locaux ?

Les expertises récentes conduites par l'HCERES et la Cour des Comptes ont confirmé ce constat de sous dotation :

- « Un sous-encadrement tant en enseignants-chercheurs qu'en personnels administratifs ainsi qu'une insuffisance structurelle de surfaces qui en dépit des avancées récentes, peuvent mettre à l'épreuve l'attractivité et l'efficacité de l'établissement » par ailleurs considéré comme un « établissement exceptionnel » (*Rapport d'évaluation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 par l'HCERES, octobre 2015*).
- « L'Université Lyon 3 reste moins bien dotée en personnel que d'autres universités du même type » (*Rapport de la Cour des comptes, mai 2018*).

Taux d'encadrement et ressources humaines

Le taux d'encadrement global de l'Université, le plus faible de France, s'est encore dégradé en 2016-17 pour passer à 17,1 enseignants titulaires et 14,6 BIATS titulaires pour 1000 étudiants (le taux est respectivement de 41,6 et 33,3 pour les universités et 25,3 et 18,4 pour les université Droit Economie Gestion, données MEN-MESR, 2015).

Sur la même période, le cumul de l'évolution de la masse salariale s'élève à plus de 4,5M€, non absorbée par la dotation globale de fonctionnement de l'Etat. Pour l'essentiel, cette somme est due aux compensations effectuées par l'embauche de contractuels, renforts, aléas, heures complémentaires, nécessaire pour pallier la faiblesse de la dotation et accompagner l'augmentation des activités, dues principalement à la croissance forte des effectifs étudiants. En outre, l'accroissement des indices des fonctionnaires validé par l'Etat ne s'applique logiquement qu'aux fonctionnaires, mais l'établissement doit les répercuter sur sa politique contractuelle.

Ressources financières

Malgré une sous dotation historique excessivement basse, ne lui permettant pas de réaliser pleinement sa mission de service public (dotation à 3180 €/étudiant contre 3572 € pour l'Université de Nîmes, seconde plus faible dotation de France soit un déficit de dotation de 11 M€ par rapport à cette dernière vu le nombre d'étudiants), l'Université Lyon 3 a développé une démarche de développement de ses ressources propres, qui représentent 20% du budget de l'établissement (pour une moyenne nationale de 10 %).

En 2015 ce dernier a subi une ponction sur ses ressources propres de 3 M€. Ce montant alimentait le PPI pour les années suivantes sur les volets GER et rénovation énergétique.

Ressources patrimoniales

Les locaux lyonnais de l'Université Jean Moulin Lyon 3 sont implantés en centre-ville. Elle bénéficie ainsi de sites particulièrement bien situés et bien desservis par le réseau de transport. Par contre elle ne profite pas d'opportunité foncière à faire valoir, pour l'enseignement ou la valorisation d'activité.

Le déficit calculé à partir du référentiel 97, seul document de référence utilisable en attendant la diffusion du nouveau référentiel en cours d'élaboration par le MESRI sous la conduite de l'Epaurif diffusé au cours de l'année 2019, est de 0,76 m²/étudiant (3,76 m² constatés pour 4,5 m² théoriques, en tenant compte des spécificités d'enseignement de l'établissement par pondération). Pour l'année 2016 2017, théoriquement plus de 21 000 m² seraient nécessaires pour assurer les missions de pédagogie dans les conditions prévues par le référentiel.

En 2016 2017, le taux d'occupation des salles pédagogiques de l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'élève à 95 % selon la formule de calcul nationale, avec une différence de pression sur les amphithéâtres (124 %) et les salles de moins de 100 places (88 %). Le taux sur les amphithéâtres monte à 132 % sur le site de la Manufacture des Tabacs. Un focus sur les besoins pour la pédagogie sur le site de la Manufacture des Tabacs est réalisé en II.A.7.a).

Sur la base de ces constats l'Université construit une stratégie dynamique et volontariste.

a) Stratégie entrepreneuriat et formation continue

La politique de développement de l'entrepreneuriat étudiant à l'Université Jean Moulin est au cœur des enjeux de l'établissement. L'établissement est un pionnier de l'incubation universitaire avec le développement d'un service public d'incubation. En 6 ans ce sont plus de 500 étudiants qui sont passés par le système et 100 projets qui ont intégré les différents programmes : 60 créations effectives, 200 emplois créés.

Un important investissement est porté en termes de sensibilisation, formation et accompagnement en entrepreneuriat depuis 2013. Le travail a porté sur différents espaces ces 5 dernières années. En effet la création d'un incubateur (l'incubateur Jean Moulin) et le fort développement de l'accompagnement des entrepreneurs ont dû être accompagnés de la mise à disposition de locaux. L'université accompagnait 6 à 7 projets en 2013 et aujourd'hui ce sont 33 projets (et plus de 100 personnes) qui bénéficient en permanence de l'usage des locaux.

Le besoin d'espaces pour l'entrepreneuriat porte principalement au travers des espaces d'accueil pour les étudiants en cours d'incubation. Dans ce cadre, l'Université a mis à disposition les espaces des 22 et 24 Rue Rollet de la Manufacture (environ 100 m²), qui hébergent les entrepreneurs du programme START : travail sur la validation de leur offre, ante création. Ce programme, comme les autres programmes d'incubation est sélectif et tous les étudiants ne peuvent pas être pris en charge.

Ces locaux rue Rollet ont l'avantage de donner directement sur la rue, ce qui permet une plus grande flexibilité dans les usages, mais les locaux présentent des défauts de confort thermique, caractérisés par de

larges baies vitrées, présentant de nombreux problèmes notamment pendant les périodes de forte chaleur. Il est difficile de gérer la température dans ces locaux et cela peut remettre en cause le confort des occupants et leur capacité de travail pendant l'été (ouverture toute l'année).

Ce programme est aujourd'hui accessible à 15 projets de start-up pour une quarantaine de candidature. Des espaces supplémentaires permettraient d'accueillir des entrepreneurs supplémentaires mais surtout de proposer des espaces normalement indispensables dans un incubateur : salles de réunions et formations, salles de pause.

Le second programme d'incubation, le UP est dédié aux entrepreneurs qui ont créé leur entreprise ou sont en instance de le faire. N'ayant pas de local à consacrer à ce programme dans l'enceinte de l'Université, c'est l'entreprise Alptis, en tant que partenaire, qui héberge ces entrepreneurs depuis 5 ans maintenant au 25 Cours Albert Thomas (150 m² SU de bureaux avec un coût à 0 €, et la mise à disposition des espaces de vie). Le programme UP accueille 13 start-ups (pour 35 candidats) en 2018. Toutes ces entreprises ne sont pas en permanence dans les locaux d'Alptis car les effectifs des entreprises oscillent entre 2 et 5 personnes (ces structures font appels à des stagiaires et parfois des salariés car elles commencent à se développer). Le besoin serait de pouvoir également internaliser une partie de ce programme dans les locaux de l'Université pour accentuer et valoriser les partenariats avec le monde de l'entreprise.

Enfin, en 2018 un 3^{ème} programme a ouvert. Il s'agit d'un programme d'accélération pour des entrepreneurs qui ont commencé leur développement commercial. Ce programme, le PRO, est hébergé dans « la maison du gardien de la Manufacture des Tabacs » qui a été réaménagée fin 2017 pour cet usage. Ce sont 10 start-ups qui ont été accompagnées en 2018. Ces locaux de 105 m² sont les seuls à pouvoir accueillir les entreprises 24h/24 et 7j/7. Eu égard au rythme de travail des start-ups cette amplitude horaire est indispensable.

Ces trois programmes sont regroupés sous l'intitulé MANUFACTORY INCUBATEUR : <http://entreprendre.univ-lyon3.fr/>.

Outre les besoins exprimés ci-dessous, il est également nécessaire d'assurer l'accueil des étudiants en statut national étudiant entrepreneur SNEE. Le Ministère demande aux établissements d'assurer la disponibilité d'un lieu pour que les étudiants qui ont une intention entrepreneuriale puissent se réunir et collaborer. Ces étudiants sont ceux qui n'ont pas l'avancement requis pour être incubés ou qui n'ont pas pu être retenus dans l'incubateur.

Il est important pour une Université comme la nôtre de pouvoir « abriter » des start-ups au plus près des étudiants et des enseignants. En effet c'est grâce à une porosité entre le monde enseignant, le monde étudiant et le monde entrepreneurial que des synergies se créent. D'un côté les étudiants et les enseignants sont sensibilisés et formés par les start-ups qu'ils croisent tous les jours et qui peuvent servir de support de cours, intervenir dans des conférences, etc. D'un autre côté les entrepreneurs peuvent avoir accès aux nombreuses ressources que peut leur procurer l'Université (Services administratifs : Communication, Edition, Vidéo, Patrimoine... et personnels enseignants des différentes composantes de l'Université). Des espaces supplémentaires (1000 m² évalués) permettraient, outre d'héberger correctement les start-ups, d'aller encore plus loin sur les apports croisés entre l'Université et les start-ups : pouvoir accueillir des étudiants et des enseignants pour qu'ils puissent venir travailler à côté des start-ups et avec ces dernières : dispense de cours/formation dans ces locaux...

Formation continue

L'Université Jean Moulin Lyon 3 (Certification de Services FCU en janvier 2019), première université SHS de France pour le chiffre d'affaires en formation continue (7,4 M€ en 2016), souhaite aménager des locaux dédiés à la formation continue pour accompagner la croissance de son activité dans ce domaine mais également les exigences de qualité concernant les conditions d'accueil de ce public spécifique : espaces qualitatifs, dédiés et offrant tous les services annexes.

Ces salles, valorisables, sont destinées aux formations non diplômantes dites « sur mesure » intra entreprise, mais aussi aux programmes nationaux ou DU. La maîtrise de l'environnement de ces salles dans un climat professionnel est au centre de l'expression du besoin, la flexibilité des usages est fondamentale.

b) Stratégie et pédagogie numérique, axe fort de l'ambition de l'Université Jean Moulin Lyon 3

La Stratégie Numérique de l'université Jean Moulin Lyon 3 s'est développée depuis 2012 dans le cadre d'une approche globale, des infrastructures informatiques aux usages numériques avancés en intégrant également la dimension espaces innovants, axe fort de la politique du MESRI récemment réaffirmé par Frédérique Vidal lors de son discours d'ouverture de l'événement Think Education, le 30 janvier 2018.

Cette approche s'est notamment appuyée sur une enquête numérique menée fin 2015 auprès des étudiants, (plus importante enquête menée par une université française sur ce thème), complétée par celle menée fin 2017 auprès de l'ensemble des personnels. La première confirme la nécessité de répondre en premier lieu à des besoins « physiologiques » de base visant à mettre en place un socle numérique solide sur lequel se bâtissent des approches ambitieuses exploitant toutes les possibilités du numérique. La consolidation de ce socle a en particulier donné lieu à un plan pluriannuel de refonte des espaces d'enseignements et de travail dédiés à la pédagogie numérique. Ceci s'est concrètement traduit par le lancement en 2014 d'un programme d'aménagement portant sur 4 types de locaux : Learning Labs, salles collaboratives numériques de TD, espaces de co-working étudiants, amphithéâtres équipés en système de podcasting automatisé.

En septembre 2018, les locaux suivants sont aménagés depuis 3 ans :

- 11 salles collaboratives numériques (9 à la Manufacture, 2 sur les Quais),
- 2 espaces de co-working (1 à la Manufacture, 1 sur les Quais dans le bâtiment de l'IUT),
- 1 Learning Lab à la Manufacture,
- 15 Amphis équipés en système automatisé de podcasting.

Pour 2019/2022 :

- 3 salles collaboratives numériques (dont 2 sur le site de Bourg en Bresse),
- 2 amphithéâtres équipés en système automatisé de podcasting,
- 1 Learning Lab,
- 1 espace de coworking supplémentaire et plus ambitieux.

Sur cette dernière période l'Université déploie également le projet COMPAS/CURSUS + (approche par compétences en anglais de spécialité), projet remporté dans le cadre d'un appel à projets. Trois nouvelles salles sont déployées cette année pour un nouveau mode d'apprentissage des langues. Ces salles seront au nombre de dix à la fin de l'expérimentation.

Le bilan des salles mises en place depuis 3 ans apparaît extrêmement positif, au-delà des objectifs affichés, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif :

- Réduction du nombre de salles informatiques après analyse fine des historiques des taux d'occupation permettant de restituer 200 m² de locaux pour d'autres usages.
- Amélioration forte du taux d'occupation dû :
 - A la réduction du nombre de salles numériques,
 - A l'augmentation de la capacité de chaque salle (24 étudiants vs 18 pour les anciennes configurations),
 - A la mise en place d'un dispositif de réservation par les étudiants dans les créneaux non utilisés pour les cours (en expérimentation).
- Appréciation très positive des enseignants et étudiants sur l'organisation et l'ergonomie des nouveaux locaux favorisant le travail de groupe et une pédagogie collaborative
- Fort gain en ressources RH pour le support informatique qui devait consacrer beaucoup de temps à remettre en état les anciennes salles (câbles débranchés par les étudiants pour utiliser leurs portables...)

Ces espaces ont pour partie été subventionnés par le COMSUP Région ARA.

c) *Pédagogie et dispense des enseignements*

L'Université Jean Moulin Lyon 3 optimise sans cesse l'usage des locaux pédagogiques pour faire face à l'augmentation des effectifs dans des locaux en tension (cf. ressources patrimoniales plus haut). Cette gestion fine, optimisée et pertinente est rendue possible par l'utilisation de ressources humaines et logicielles centralisant l'ensemble des informations reliant les heures de cours dispensées et les occupations de salles de cours.

L'inclusion d'une stratégie numérique des enseignements décrite ci-dessous permet de faire face. Il faut continuellement travailler sur :

- l'usage des salles pour les TD et les cours magistraux,
- l'amplitude horaire de dispense des cours,
- la mise en adéquation du profil de salle adapté à l'effectif des groupes.

Sans cette démarche proactive l'Université ne saurait déjà plus faire face vu les taux d'occupation constatés, notamment sur son site majeur de la Manufacture des Tabacs (113 % sur ce site selon le calcul national, avec une pointe à 132 % sur les salles de plus de 100 places).

Il est important de saisir toutes les opportunités offertes par la révolution numérique. Comme décrit plus haut, hormis les salles avec équipement spécifique, il faut penser aux équipements (haut débit, connexion en masse, supports inscriptibles, etc.) et à la modularité des salles de cours banalisées. Les amphithéâtres doivent offrir la possibilité de travailler en pédagogie inversée par groupe d'étudiants.

L'Université Jean Moulin est exemplaire dans sa mobilisation et sa gestion de locaux pédagogiques. Il faut être vigilant sur l'optimisation de l'utilisation des salles afin de ne pas nuire à la qualité de l'enseignement et à l'assiduité des étudiants :

- augmentation de l'amplitude horaire,
- suppression des pauses méridiennes,
- construction d'emplois du temps non équilibrés sur la semaine.

La stratégie volontariste de l'établissement lui permet d'avoir le premier taux d'insertion de France de ses Masters dans le domaine arts-lettres-langues, et le troisième de toutes les universités françaises tous domaines confondus (*palmarès L'Etudiant 2018*) ; et d'être fer de lance du Plan de réussite en Licence au niveau national (dispositif « parcours de réussite »).

d) *Enjeux de la recherche*

L'Université conduit une politique ambitieuse de la recherche résolument tournée vers des projets (Europe, ANR, Idex ...). Les équipes de l'Université sont engagées dans 3 LABEX et 1 COHORT. Le nombre de dépôts de projets ANR et de projets européens a été multiplié par cinq en six ans. Cette progression a été saluée par la Cour des comptes dans son rapport de 2018 : « L'Université de Lyon III, dont l'identité repose historiquement d'avantage sur la professionnalisation de la formation que sur la recherche académique, a réussi d'importants efforts pour dynamiser ce secteur. Ceux-ci portent progressivement leurs fruits : hausse de l'activité contractuelle, développement de chaires², appréciations positives du HCERES... ». Ce dernier écrivait également dans son dernier rapport : L'établissement a pris à bras le corps la restructuration de sa recherche dont il a renforcé le pilotage et la vocation internationale. Les résultats déjà acquis ne sont sans doute que les prémises de succès plus importants ».

² Chaire industrielle Lyonnaise des Eaux, Chaire L3C « valorisation des modèles coopératifs et mutualistes », Chaire Notariale Européenne, Chaire « Valeur du soin centré patient »

En 2018, la Commission Européenne a labellisé l'établissement « HR Excellence in Research » (HRS4R), premier établissement certifié en région Auvergne Rhône Alpes.

Cette dynamique implique de répondre à deux besoins :

- proposer des espaces spécifiques pour le temps des projets : accueil d'équipes, de posts docs, etc. L'obtention d'un projet IDEX implique la mise à disposition de nouvelles surfaces ; et proposer des espaces partagés : salles de doctorants, enseignants-chercheurs, etc.
- le service général de la recherche doit évoluer vers une direction de la recherche, avec le rattachement des UMR directement à cette direction ; et trouver spatialement une organisation cohérente et structurante dans le bâtiment Palais de la Recherche – Eugène Chevreul. Ceci peut se penser dans le cadre de la réflexion plus large menée sur le site des quais, en lien avec les travaux de l'opération campus (décrit en B.2).

e) Politique documentaire

Les 3 BU Jean Moulin Lyon 3 disposent fin 2017 de 9 012 m² dont 6 139 m² accessibles au public. Elles comptaient en fin 2012 10 960 m² au total pour 6 623 m² accessibles au public, soit une diminution de 7,3 % des espaces publics. Le nombre de places de travail disponibles a également diminué de 7 % sur la même période, passant de 1471 à 1373 du fait de la fermeture du site Bancel fin 2014 (150 places), partiellement compensé seulement par l'ouverture de la BU MILC début 2015 (52 places).

Dans le même intervalle de temps, la population étudiante de l'université s'accroissait de 13% pour atteindre 29 174 inscrits pour l'année universitaire 2016-2017.

Si l'achèvement de l'Opération campus en 2020 sur le Palais de l'université permet de regagner une partie des places et m² (+ 128 places et + 400 m²), cela est insuffisant pour répondre aux besoins et atteindre des ratios corrects en m² et nombre de places assises par étudiant. Nous disposons de 0,21 m² par étudiant, la moyenne nationale s'établit à 0,45 m² ; 21,2 étudiants se partagent chaque place assise, pour une moyenne nationale de 10,1³. Des extensions et constructions nouvelles sont dès lors indispensables pour améliorer la situation.

À l'échelle du campus des Quais, la circulation des étudiants des deux universités (Lumière Lyon 2 et Jean Moulin Lyon 3) s'effectue dans les deux sens : des étudiants Lyon 2 fréquentent la Bibliothèque du Palais et la MILC Lyon 3 et des étudiants Lyon 3 fréquentent la BU Chevreul de l'Université Lumière Lyon 2. Des enquêtes par sondage peuvent être réalisées ponctuellement pour mesurer ces échanges mais ce n'est pas un indicateur qui est suivi. Dans le cadre de projet de fusion Ucible les BU Lyon 2 et Lyon 3 n'ont a priori pas vocation à fusionner, l'Université Lumière Lyon 2 ne fait pas partie du projet.

- Projets réalisés 2015-2018

- Ouverture de la BU de la MILC : 400 m² et 52 places assises (fermeture concomitante de la Bibliothèque lettres-langues sur le site Bancel : 1451 m², 150 places assises),
- Ouverture de la salle concours (aménagement d'une salle de cours durant la phase 1 des travaux Opération Campus sur le Palais) : 24 places de travail.

- Projets en cours 2018-2020

- Opération Campus sur le Palais : extension de la BU des Quais, gain de 400 m² et de 128 places assises,
- Aménagement des bibliothèques de l'EDIEC et des équipes regroupées sur le site Cavenne, nombre de places assises inchangé.

³ Les objectifs en la matière préconisés par l'État sont de 1,5 m² par étudiant et de 5 étudiants pour une place assise (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66229/guide-projet-de-construction-de-bibliotheques-universitaires-learning-centres.html>). Pour Lyon 3, cela signifierait des BU disposant de plus de 43 000 m² au public et de 5 800 places assises.

-Perspectives 2020-2025

La bibliothèque Diderot est rattachée à l'ENS de Lyon. On peut estimer que les conditions d'accès aux services et espaces de la BDL seront, pour tous les étudiants et chercheurs de l'université cible, identiques à ceux des lecteurs inscrits à BDL aujourd'hui. Au-delà, l'articulation entre SCD de l'université cible, BDL et le SCD de l'INSA est une question à traiter sur 2020-2025.

Tous les éléments de réflexion et d'instruction des questions documentaires au niveau du site sont réunis notamment dans le cadre du schéma directeur documentaire de 2011.

Rénovation de la BU Manufacture / Nouvel équipement

Si les BU du campus des Quais voient leur situation s'améliorer avec l'achèvement de l'Opération campus, la BU de la Manufacture – BU lyonnaise offrant le plus grand nombre de places assises dans le moins de m² – connaît une situation de saturation chronique depuis de nombreuses années avec plus de 800 000 entrées par an. Les usages n'ont pas été fondamentalement renouvelés depuis sa programmation et son ouverture initiales (en 2000), elle manque aujourd'hui des espaces et des équipements pour répondre aux besoins des publics étudiants et de recherche : espaces de travail modulables (collectif / individuel) ; qualité sonore, visuelle et thermique des plateaux ; mobiliers adaptés aux nouveaux usages de médiation et de formation ; rationalisation et plus grande efficacité des espaces professionnels aujourd'hui éparpillés sur tous les niveaux des bâtiments. De toutes les grandes bibliothèques universitaires du site, c'est la dernière à n'avoir pas connu de rénovation de fond⁴.

Une étude de programmation, réalisée en 2015 par le cabinet AMO.au a décliné des solutions possibles, dont la plus intéressante passe par la requalification complète des espaces actuels. Capacité d'accueil, qualité et modularité des espaces, plus grande efficacité des équipes par le rassemblement des bureaux seraient les principaux bénéfices de l'opération. Le coût total estimé en 2015 s'élevait à 8,9 M€ ; ajusté à l'inflation pour la période 2015-2020, on pourrait tabler sur une opération s'élevant à 10 M€.

Au vu de l'investissement à prévoir on peut envisager la construction d'un nouvel équipement, dans le périmètre de la Manufacture des Tabacs mais hors du site, afin de gérer les accès soirs, voire 24h/24, et week ends sans contrainte. Ceci permettrait d'offrir des places de lecture et de travail se rapprochant des besoins et des normes nationales sur des formats de learning center.

Réaménagement des bibliothèques de recherche, bâtiment Chevreul

Le bâtiment Chevreul regroupe des bibliothèques de recherche dépendant de plusieurs unités de recherche. Ces bibliothèques fonctionnent à l'heure actuelle de manière séparée et dans des locaux peu adaptés aux fonctions documentaires. Il serait très utile à la recherche en SHS de créer au sein du bâtiment Chevreul un espace mutualisé et optimisé pour permettre d'une part le regroupement physique de ces fonds documentaires et d'autre part fournir des conditions de consultation et des espaces de travail idoines pour les chercheurs et les doctorants des unités de recherche concernées, à proximité immédiate de leurs bureaux.

f) Besoins en équipements sportifs

	1998-1999	2011-2012	2013-2014	2017-2018
Nombre d'étudiants inscrits en sport	5 864	8 010	9 883	10 000
Nombre d'heures d'enseignements	5 815	6 000	6 000	6 884

⁴ BU Sciences (Doua, Lyon 1) en 2010, BU Santé (Rockefeller, Lyon 1) en 2016, BU Chevreul (Lyon 2) en 2017, BU Bron (Lyon 2) et BU des Quais (Lyon 3) actuellement.

Le taux de fréquentation par cours a nettement augmenté au cours des années, pour arriver à saturation, le nombre d'heures et les équipements ne suivant pas la même trajectoire.

Les installations sportives existantes sont les suivantes :

- Dans la Manufacture des Tabacs : 4 salles situées à la Manufacture
 - o Salle de musculation, salle de tir, salle de combat, salle de danse,

Dans la très grande majorité l'usage de ces salles et leur remplissage sont saturés.

- Halle des sports Vivier Merle :
 - o Passage de 14 heures (2017-2018) à 22 voire 24 heures (2018-2019) demandé à la Ville de Lyon, gestionnaire de l'ouvrage,
 - o Très difficile voire impossible d'obtenir d'autres créneaux (scolaires et associations diverses).
- SIUAPS : Les installations sont saturées, toutes les universités lyonnaises ayant la nécessité d'augmenter leur offre.
- Site des quais : aucune installation
 - o Impossible de répondre actuellement au besoin des étudiants et des personnels.

Le nombre d'étudiants s'inscrivant au service des sports augmente avec la même tendance que l'augmentation de nos effectifs globaux. Les enjeux sont donc :

- d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement et ainsi enrichir l'offre de formation,
- de prévoir une nouvelle installation sportive mutualisée :
 - o Infrastructure comprenant une grande halle et une salle annexe : danse-fitness ou combat-fitness
 - o Géographiquement accessible pour les étudiants et les personnels venant des deux sites universitaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

5. [Spécificités « métier » de l'Université Jean Moulin Lyon 3](#)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. A ce titre, ses surfaces immobilières sont en majorité (plus de 70 %) à usage spécifique d'enseignement, de recherche.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est confronté à la contrainte d'accueil de public universitaire et est ainsi concerné par la réglementation des établissements recevant du public : la sécurité incendie et la mise en accessibilité de ses surfaces.

6. [Critères de la politique immobilière de l'État \(PIE\)](#)

L'Université rappelle disposer de 63 589 m² SUB dont 10 940 m² de locaux techniques.

Les ratios moyens d'occupation sont de :

- 9,9 m² SUN / poste de travail sur les espaces administratifs ;
- 9,7 m² SUN / poste de travail pour les bureaux de la documentation.

7. [Définition et expression d'un besoin immobilier](#)

a) Besoin en surfaces spécifiques à usage d'enseignement

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des effectifs et des surfaces par site depuis 2010, avec et hors

délocalisés (CPGE, sortants en échange).

Les effectifs de l'IUT présents à la Manufacture jusqu'en 2014 ont rejoint le pôle universitaire des quais lors de l'ouverture du bâtiment neuf (identification d'un nouveau site sur les Quais). Ceci a baissé la charge sur le site de la Manufacture.

Inscriptions principales en fin d'année (clôture comptable)	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	Evolution
Manufacture	17342	16342	16645	17153	16281	16905	17937	17 980	3,68%
Quai	4362	5711	5884	6083	6171	6527	6344	6 416	47,09%
Pôle Universitaire Quais					908	905	872	828	-9,66%
Bourg	648	640	605	732	802	842	923	890	37,35%
A distance		257	284	301	282	282	307	290	12,84%
Déloc.	1402	1489	1975	1949	2018	2166	2351	2 381	69,83%
Hors étab.		337	376	421	396	426	440	421	24,93%
Total	23754	24776	25769	26639	26858	28053	29174	29 206	22,95%
Surfaces SHON en m² tous sites (yc parkings couverts)	101571	101571	103287	103287	108683	107151	109071	109071	7,38%

Inscriptions principales en fin d'année (clôture comptable) Hors insc. para CPGE Hors sortants en échange	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	Evolution
Manufacture	16479	15557	15818	16247	15520	15763	16460	16 326	-0,93%
Quai	4279	5514	5644	5811	5937	6309	6087	6 223	45,43%
Pôle Universitaire Quais					878	879	854	808	-7,97%
Bourg	648	638	603	730	800	838	921	889	37,19%
A distance		257	284	301	282	281	307	290	12,84%
Déloc.	1402	1489	1975	1949	2018	2166	2351	2 381	69,83%
Hors étab.		312	347	401	365	408	427	403	29,17%
Total hors CPGE et sortants	22808	23767	24671	25439	25800	26644	27407	27 320	19,78%
Surfaces SHON en m² tous sites (yc parkings couverts)	101571	101571	103287	103287	108683	107151	109071	109071	7,38%

Tableau de l'évolution des effectifs (hors CPGE et délocalisés) et des surfaces – 2010/2018

Dans le cadre de ce SPSI, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a cherché à quantifier le besoin en locaux pédagogiques sur le site de la Manufacture des Tabacs le plus en tension. Les résultats sont détaillés ci-dessous. Les calculs sont faits sur la base de l'effectif étudiant 2016/2017 effectivement présent sur le site (hors CPGE et délocalisés).

Hypothèses :

Nous ne connaissons pas les effectifs à venir, nous avons pris deux hypothèses :

- L'effectif se stabilise (hypothèse peu réaliste au vu du contexte actuel),
- L'effectif augmente. L'extrapolation de l'effectif étudiant à l'horizon 2021-22 se calcule sur la base d'une évolution annuelle moyenne identique à celle constatée entre 2012-13 et 2016-17 (+1,9% par an), soit presque 20 000 étudiants en 2022 sur le site de la Manufacture des Tabacs.

Difficile d'être plus précis au-delà de 2022 sur la trajectoire des effectifs, d'autant plus que la recombinaison des campus avec l'Université cible serait un critère supplémentaire.

Sans information à ce stade sur l'évolution des modes pédagogiques, nous conservons les pratiques et les formats de salles actuels.

L'objectif est de calculer le déficit de salles en cherchant à atteindre un taux d'occupation de 100 % (formule de calcul nationale) de ces locaux, taux très élevé et déjà difficilement gérable.

Conclusions pour le seul site de la Manufacture des Tabacs :

- Besoin en amphithéâtres d'une capacité de 243 places (moyenne actuelle, prenant en compte toutes les salles de plus de 100 places) pour être à un taux d'occupation de 100% :

- 14 amphis supplémentaires si les effectifs restent ceux de 2016-17 (hypothèse 1),
 - 17 amphis supplémentaires par rapport à aujourd'hui à l'horizon 2021-22 (hypothèse 2),
- Besoin en salles d'une capacité moyenne de 36 places :
- 38 salles supplémentaires pour arriver à un taux d'utilisation de 100% si les effectifs restent ceux de 2016-17 (hypothèse 1),
 - 61 salles supplémentaires par rapport à aujourd'hui à l'horizon 2021-22 (hypothèse 2).

En projection surfacique (surface utile), cela donne les résultats suivants :

	Surface utile actuelle	Surface utile projetée actuelle	Surface utile projetée 2021-2022
Amphithéâtres et grandes salles	7 913 m ²	9 869 m ²	10 372 m ²
Salles (y compris salles informatiques et labos de langue)	5992 m ²	6 616 m ²	6 953 m ²

Tableau de simulation des besoins en locaux pédagogiques – Manufacture des Tabacs (calcul 2018)

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Taux annuel	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Effectifs Manufacture	16 342	16 645	17 153	16 281	16 905	17 937						
		101,9	103,1	94,9	103,8	106,1	1,9%	18 275	18 620	18 971	19 329	19 694
Effectifs Manufacture Physiquement présents												
Insc. Adm en fin d'année	15 557	15 818	16 247	15 520	15 763	16 460						
Hors insc. para en CPGE												
Hors sortants en échange												
		101,7	102,7	95,5	101,6	104,4	1,0%	16 625	16 791	16 959	17 128	17 299
				Evolution annuelle nb étudiants physiquement présents				165	166	168	170	171
Nb Amphi					33	33		33	33	33	33	33
Nb Salles					118	118		118	118	118	118	118
Capacité Amphi					8 015	8 015		8 015	8 015	8 015	8 015	8 015
Capacité Salles					4 220	4 220		4 220	4 220	4 220	4 220	4 220
m² Amphi					7 833	7 833		7 833	7 833	7 833	7 833	7 833
m² Salles					6 069	6 069						
Taux Occupation Amphi					123%	126%						
Taux Occupation Salles					100%	109%						
Capacité Moyenne Amphi					243	243		243	243	243	243	243
Surplus étudiants en Amphi					2 948	3 397		3 561	3 727	3 895	4 065	4 236
Besoin supplémentaire amphis en nombre					12	14		15	15	16	17	17
Capacité Moyenne Salles					36	36		36	36	36	36	36
Surplus étudiants en Salles					0	1 359		1 524	1 690	1 858	2 027	2 198
Besoin supplémentaire salles en nombre					0	38		43	47	52	57	61
Besoin en m² Amphi pour être à 100%					9 634	9 869		9 968	10 067	10 168	10 270	10 372
Ratio m² Amphi / Etudiant					0,611	0,600						
Besoin en m² Salles pour être à 100%					6 069	6 616		6 682	6 748	6 816	6 884	6 953
Ratio m² Salles / Etudiant					0,385	0,402						

b) Besoin en surfaces spécifiques à usage de documentation

Le tableau ci-dessous récapitule les besoins en terme de documentation pour se rapprocher de la moyenne nationale et du référentiel de construction.

L'Université devrait :

- doubler les surfaces dédiées à la documentation pour se rapprocher de la moyenne,
- multiplier par 7 ses surfaces pour répondre aux besoins.

	Lyon 3	Moyenne nationale	Préconisations Référentiel SR97
surface accessible en m ²	6139,00	13050,00	43500,00
surface/étudiant	0,21	0,45	1,50
nombre de places assises	1373		
nombre d'étudiants/place	21,12	10,10	5,00
Calcul sur la base de	29 000	étudiants	

Tableau de simulation des besoins en documentation – Université Jean Moulin Lyon 3

c) Besoin en surfaces spécifiques à usage du sport

Comme indiqué plus haut le besoin porte sur une nouvelle installation sportive, comprenant une grande halle et une salle annexe : danse-fitness ou combat-fitness, ainsi que tous les locaux nécessaires au bon fonctionnement de ce type de salle. Cette infrastructure doit être judicieusement implantée pour répondre aux besoins des étudiants des Quais et de la Manufacture des Tabacs.

Les établissements d'enseignement supérieur de centre-ville expriment un besoin identique. Un portage de ce projet par le SIUAPS (Service Inter Universitaire des Activités Physiques et Sportives) en lien avec les collectivités locales que sont la Ville et la Métropole serait un schéma idéal.

Un foncier identifié est potentiellement intéressant et répondrait à ce besoin et à d'autres, tout en consolidant l'implantation de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les quais du Rhône.

B. Stratégie patrimoniale

1. Principes directeurs et objectifs de la stratégie

La stratégie patrimoniale demande un raisonnement à l'échelle du site de l'Université de Lyon. L'établissement ne dispose pas de surfaces pouvant être mutualisées ou davantage optimisées. Ainsi, sans marge de manœuvre, la projection de du parc immobilier de l'établissement à Lyon en 2020 est identique à son parc actuel d'un point de vue quantitatif. Qualitativement, l'établissement souhaite préserver un parc immobilier en bon état.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 souhaite ainsi :

1. Poursuivre et finaliser les opérations en cours (2016-2020) :
 - a. E-Factory,
 - b. Opération Campus et réorganisation fonctionnelle du site des Quais,
 - c. Projet CPER sur le site de Bourg en Bresse,

2. Mettre fin au bail de l'annexe Pasteur (2018),
3. Valoriser les espaces à destination des services aux étudiants sur le site de la Manufacture des tabacs
4. Faire de la valorisation « hors les murs » notamment sur le volet culturel.
5. Engager une grande opération de réhabilitation énergétique du site principal de la Manufacture des Tabacs, et des bâtiments Chevreul et Cavenne,
6. Pérenniser le patrimoine existant, en maintenant une approche GER volontariste.

2. Opérations patrimoniales en cours

Dans cette partie sont listées les opérations engagées et financées, au moins en partie. Elles couvrent globalement la période 2016-2020.

a) Réhabiliter la Maison du Directeur – Site Manufacture des Tabacs – Projet E Factory (2016-2020)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est portée acquéreuse auprès de la Métropole de Lyon de l'ancienne maison du directeur de la Manufacture des tabacs, dont les fondations ont été entièrement modifiées pour permettre le passage de la ligne de tramway T4 sous son tènement. En dehors de travaux structuraux au niveau des fondations (année 2010), aucune réhabilitation n'a été réalisée à cette période. Un compromis de 710 k€ TTC (selon l'évaluation France Domaine) a été signé en novembre 2016 entre l'Université et la Métropole. La vente a été finalisée le 4 décembre 2018 après la levée de l'ensemble des conditions suspensives, dont l'obtention du permis de construire (juillet 2018).

Il s'agit d'une maison bourgeoise de 2 niveaux sur rez-de-chaussée (sans sous-sol) de 400 m² a avec un fort intérêt patrimonial est architectural (maintien de la maison malgré le passage du tramway). La maison est le dernier témoignage de la construction originelle de la Manufacture des tabacs et est un exemple de maison bourgeoise avec des éléments uniques : marquise et garde-corps art déco, escalier d'honneur, distribution entre les pièces de vie caractéristique du mode de vie du début de XX^{ème} siècle.

L'objectif de la réhabilitation est de faire de cette maison un bâtiment ERP de 5^{ème} catégorie afin de créer pour le projet « Fabrique de l'innovation » des espaces de travail collaboratifs et individuels, ainsi que des lieux de réunions et de manifestations professionnelles. A l'issue des travaux la maison du directeur sera mise à disposition de l'Université de Lyon selon des modalités à définir, pour héberger le projet E-Factory. Ce sera le lieu de rencontre et d'accompagnement des étudiants entrepreneurs en résidence avec l'équipe Pepite Beelys de l'Université de Lyon. L'Université Jean Moulin Lyon 3 est maître d'ouvrage de l'opération, conduite en MOP (maître d'œuvre : LALA Architecture). Le projet reçoit un financement partiel via le CPER 2016-2020 de 1,5 M€ TTC et l'université Jean Moulin Lyon 3 finance l'acquisition de la maison et le complément de budget à hauteur de 1,82 M€ TTC (dossier d'expertise approuvé le 21 décembre 2016).

La durée des travaux prévue est de 12 mois à partir de l'été 2019. Une consultation infructueuse sur une partie des lots fin 2018 a obligé à une nouvelle publication pour une notification à la fin du printemps 2019. L'équipe de maîtrise d'œuvre s'est également vue signifier une fin de mission suite au constat de son incapacité à poursuivre l'opération pour plusieurs raisons. Il a fallu relancer une consultation pour retrouver une équipe de maîtrise d'œuvre de réalisation. Le chantier démarre fin juin 2019. A ce jour le bilan financier est le suivant, sans autre ressource il oblige l'Université à compléter le budget : montant prévisionnel des travaux 2 025 000 € H.T.

b) Poursuivre le Plan « Lyon Cité Campus » - Site des Quais, quadrilatères Palais et Athéna (travaux de 2016 à 2020)

Le plan Lyon Cité Campus vise un objectif d'optimisation et d'amélioration du patrimoine avec des mises aux normes (accessibilité et sécurité), une amélioration des performances énergétiques (isolation, ventilation) et le gros entretien et renouvellement – GER (toitures, fenêtres, etc.).

Débutés en 2016, les travaux se déroulent en site occupé sur une période de travaux de 45 mois avec une fin de travaux prévisionnelle au printemps 2020.

Le montant de travaux (coût APD) avec choix de réaliser toutes les options et tranches conditionnelles du projet est de 16,98 M€ TTC (hors prestations intellectuelles) et est rendu possible par un apport de financement de Lyon 3 au maître d'ouvrage de 3,6 M€ (3 M€ financés).

Dugas

Consécutivement à la mise aux normes de sécurité incendie, La création d'un escalier de secours supplémentaire dans le bâtiment a permis de rendre réglementaire l'usage du niveau R+3 en salles de cours, à la place de bureaux, et d'augmenter ainsi la capacité d'accueil des étudiants (140 places). Les travaux se sont déroulés sur 9 mois en 2017 pour un montant de 3,1 M€ TTC.

Afin de finaliser la réhabilitation de ce bâtiment, le chantier à amorcer à l'issue du plan Lyon Cité Campus est la rénovation de la façade par une mise en peinture du bâtiment et quelques reprises de béton sur l'acrotère de la toiture terrasse. L'isolation de la façade est étudiée en 2019 d'un point de vue rentabilité et performance énergétique.

Athéna

Pour ce bâtiment, les travaux concernent l'accessibilité, la sécurité incendie, la performance énergétique et la maintenance lourde pour un montant de travaux de 3,18 M€ TTC (coût APD) avec un délai d'exécution de 8 mois. L'amphithéâtre Quinet a été entièrement rénové pour en faire un espace fonctionnel, accessible et qualitatif.

A la réception du bâtiment (avril 2018), l'Université Jean Moulin Lyon 3, a équipé l'ensemble des salles de cours en mobilier (gain de 65 places de cours) et vidéo projection.

En terme de travaux, le bâtiment Athéna dispose d'une circulation extérieure couverte par une verrière. Cette verrière composée d'une structure métallique en acier + verre nécessite une rénovation pour vérifier l'état de la structure et remédier à quelques désordres d'étanchéité avec la façade et de jointement entre panneaux de verre. Cela permettrait de compléter et finaliser les travaux de GER initiés par le plan Lyon Campus, et concernant l'accessibilité la mise en place d'un élévateur PMR pourrait être mis en place pour permettre l'accès au jardin du patio intérieur.

Palais de l'Université

Les travaux du plan Lyon cité Campus dans le bâtiment du Palais sont les plus importants du projet. Ils se décomposent en 3 phases de chantier sur une durée de travaux de 42 mois et un montant de 10,65 M€ TTC (coût APD). Outre les travaux type du périmètre campus (accessibilité, sécurité incendie, performance énergétique et GER), des travaux fonctionnels font partie du programme. Il s'agit :

- de la création d'un niveau supplémentaire sous combles en partie sud du bâtiment (500 m²). La réorganisation des espaces avec ce gain de surface permet de doubler la capacité de places de consultation (de 150 à 300 places) à la bibliothèque universitaire,
- la création de nouvelles salles de cours (2*100 + 36 places), compensant en partie la perte de l'annexe Pasteur,
- de la rénovation des amphithéâtres,
- de la restructuration de l'accueil.

A l'issue du plan campus, la revalorisation de la cour sera à mener afin de créer un espace extérieur à destination des étudiants et usagers tout en conservant les fonctions actuelles de livraison et de parking pour les fonctions imposées. Lors des études d'éclairage des bâtiments pour les travaux Lyon cité Campus, il a

été mis en évidence une localisation bénéficiant d'un ensoleillement privilégié au niveau de la cour. Ce lieu serait l'endroit où le projet devrait se concrétiser.

Cavenne

L'objectif de la rénovation du bâtiment Cavenne fut de mettre à disposition rapidement des espaces pour accueillir des occupants du Palais permettant de libérer plus facilement les futures zones de chantier au sein du Palais. Les travaux d'une durée de 9 mois pour un montant de 1,3 M€ TTC ont été réceptionnés en novembre 2016.

Les travaux se sont focalisés pour répondre à court terme aux besoins en terme de bureaux, mise aux normes des locaux : accessibilité, sécurité incendie, mise en conformité électrique, renforcement structurel, ventilation, bien que le bâtiment ne soit pas déclaré en ERP.

L'usage pérenne de surfaces par l'Université Jean Moulin Lyon 3 a permis des mutualisations techniques liées à la proximité du Palais (réseau de chauffage urbain, CMSI, sureté).

Le bâtiment Cavenne nécessite une phase 2 de travaux permettant de traiter tout le volet de la performance énergétique, notamment pour le traitement du clos/couvert : remplacement des menuiseries, pose d'isolation sous toiture et remplacement de cette dernière. Ce projet doit être conduit avec la Chancellerie des Universités et une discussion dans le cadre du futur CPER ou contractualisation Etat/collectivités pourrait traiter ce point. L'audit énergétique est réalisé sur ce bâtiment en 2019. Par ailleurs, le remplacement des châssis vitrés solderait la présence d'amiante dans les joints de vitrage du bâtiment.

Cf. projet de rénovation énergétique post 2020.

c) Assurer la réorganisation fonctionnelle et organisationnelle du site des Quais (2016-2020)

L'Université Jean Moulin capitalise sur l'Opération Campus. L'établissement profite des travaux, des fermetures de locaux et des déménagements inhérents pour repenser l'organisation des fonctions et l'occupation des locaux du site des Quais. Allant au-delà du périmètre de l'Opération Campus le projet intègre le bâtiment Eugène Chevreul – Palais de la Recherche.

Cavenne, bâtiment de la recherche en droit

Grâce à des modalités d'usage trouvées avec la Chancellerie des universités, le bâtiment Cavenne rassemble désormais l'ensemble des équipes de recherche de la Faculté de Droit. Dans un premier temps l'usage du bâtiment Cavenne devait permettre les opérations tiroirs des transferts successifs d'usagers impactés par les travaux Lyon cité Campus. Le choix de l'Université a été d'installer dès la réception du bâtiment des équipes de recherche qui occupaient 433 m² SU au Palais. Ce potentiel de surface libérée est absorbé partiellement (330 m²) par un changement de destination via une redistribution à des espaces étudiants (salle de cours, consultation bibliothèque) au terme de l'opération Lyon Cité Campus (dossier expertise modificatif du bâtiment Cavenne).

Ce nouvel équilibre entre surfaces de bureaux et espaces à destination des étudiants au Palais permet de repenser la réorganisation de l'activité dans le bâtiment.

Palais de l'Université : Faculté de Droit, Instituts, Faculté de Philosophie

Un des objectifs de l'opération Lyon Cité Campus est le traitement de l'accessibilité mais compte tenu de la physionomie du bâtiment (construction 1896) et de la limitation structurelle, l'ensemble du bâtiment ne peut être rendu accessible.

Il est possible d'aborder l'occupation cible du bâtiment, à l'issue des travaux, selon les zones accessibles ou non, entraînant une nouvelle distribution des espaces en privilégiant l'accès des étudiants et du public aux zones accessibles (accueils des scolarités, salles de cours, bibliothèque, cafétéria, etc.). Cette réflexion, ainsi que le départ des équipes de recherche en droit pour le bâtiment Cavenne, permet d'envisager de nouvelles affectations. Les premières pistes de réflexion portent sur l'arrivée des instituts liés au droit et présents à Chevreur : IFROSS et IDEA. L'activité de ces instituts porte largement sur la formation continue. Il s'agit donc d'aménager des espaces et salles valorisables pour ces missions. Ce scénario est suspendu à l'évolution de l'activité liée à l'Université cible qui pourrait avoir un impact sur le site.

L'établissement travaille étroitement avec l'Université de Lyon, maître d'ouvrage de l'opération campus, pour réfléchir ces aménagements intelligemment en lien avec l'opération.

Bâtiment Athéna : Faculté des Lettres et Civilisations

Pour la Faculté des Lettres et Civilisations, dont l'administration et les scolarités occupent des espaces dans Athéna et Dugas, la contrainte de transfert dans Athéna exclusivement pendant la première phase de travaux de Dugas (2017) a permis de tester une approche organisationnelle de la composante qui a fait sens. Au terme des travaux Lyon cité Campus dans Athéna à l'été 2018, la Faculté des Lettres et Civilisations a réinvesti ce bâtiment dans les bureaux déjà présents avec des adaptations de cloisonnement.

Bâtiment Palais de la Recherche – Eugène Chevreur : direction de la recherche, centres de recherche, écoles doctorales

Un des scénarii de réorganisation du site des Quais à l'étude permet le regroupement des instituts du droit (IFROSS et IDEA) au Palais de l'Université, ceci redonne des marges sur le bâtiment Chevreur (427 m² de surface SU de bureaux). On retrouverait en proximité sur ce bâtiment le service de la recherche, les écoles doctorales, et une partie des centres de recherche. Au vu des évolutions attendues concernant la mise en place de l'activité liée à l'Université cible, ce scénario est mis en attente.

Le bâtiment garderait aussi sa dimension pédagogique avec les salles de cours.

d) Mettre en œuvre la phase 2 de requalification du site de Bourg – projet CPER (2018-2021)

Pour poursuivre les aménagements sur le site de Bourg en Bresse, une opération est inscrite au CPER en cours. En lien avec les acteurs locaux (partenaires enseignement supérieur et collectivités) il s'agit de :

- préciser les contours des besoins pédagogiques de l'Université Jean Moulin (salle/amphithéâtre de grande capacité, espaces de documentation, vie étudiante, etc.),
- évaluer les besoins des autres acteurs de l'enseignement supérieur à Bourg en Bresse (ESPE, IUTLyon 1) dans une logique de territoire,
- définir une stratégie d'intervention et les programmes à mettre en œuvre à l'échelle du site.

L'opération inscrite au CPER pour un montant de 3,7 M€, permet d'engager :

- la phase études préalables : pré programmation à l'échelle de l'ensemble du site, expertise,
- la programmation technique détaillée,
- les études de maîtrise d'œuvre,
- une première phase de travaux comprenant la réhabilitation de la dernière aile du bâtiment existant et la construction de la grande salle.

L'opération est financée par :

- l'Etat : 0,7 M€,
- la Région Auvergne Rhône Alpes : 1,5 M€,
- le Conseil Départemental de l'Ain 1,0 M€

- l'Agglomération de Bourg en Bresse et de l'Ain : 0,5 M€.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 en accord avec les partenaires a confié à l'Université de Lyon le soin de coordonner la phase des études préalables et du programme technique détaillé. Le Conseil Départemental de l'Ain pourrait porter la maîtrise d'ouvrage (conception et réalisation) dans une opération unique. Un deuxième scénario pourrait se dessiner, séquençant l'opération en deux projets : construction de la nouvelle salle et réhabilitation de l'aile restante. L'université Jean Moulin Lyon 3 pourrait porter la conduite d'opération de cette partie.

Les grandes lignes directrices qui ont guidé l'élaboration du programme sont les suivantes :

- Augmentation progressive des effectifs jusqu'à 1400 étudiants,
- Offre de restauration de proximité à proposer,
- Proposition d'espaces collaboratifs,
- Construction d'une grande salle sur le site afin de répondre aux besoins pédagogiques et de l'Agglomération de Bourg en Bresse,
- Etude d'un scénario d'intégration de l'ESPE et de Canopé.

Des solutions en matière de médecine préventive et de pratique sportive sont à trouver à proximité du site en lien avec la Ville.

La première phase de travaux doit rester cohérente avec une seconde phase qui permettrait de traiter l'ensemble des objectifs sur le site. Cette seconde phase de travaux, qui pourrait être l'objet du prochain CPER doit permettre de répondre aux besoins suivants :

- Proposition de restauration,
- Intégration de l'ESPE et de Canopé.

Réunis au Conseil Départemental de l'Ain le 26 juin 2019 les partenaires se sont entendus pour un accord de principe sur le départ de l'ESPE de son site actuel pour rejoindre le site de la Charité.

Afin d'aborder cette phase rapidement en cas de financement des partenaires, il est prévu d'intégrer dans la mission de l'équipe de maîtrise d'œuvre du CPER en cours une étude du potentiel volumétrique de construction sur le site. Il faudra dans ce cadre réfléchir globalement à l'échelle du territoire de Bourg en Bresse pour l'usage des salles spécifiques nécessaires à l'apprentissage des futurs enseignants : musique, sport, arts, etc.

e) Mettre fin au bail sur l'annexe Pasteur – site des Quais (2018)

L'annexe Pasteur pesait financièrement annuellement :

- un loyer annuel de 150 € TTC / m² SUB / an pour des surfaces à usage d'enseignement,
- des charges de fonctionnement de 24 € TTC / m² SUB / an,
- les obligations du propriétaire pour l'Université.

L'établissement a considéré que ce bien ne répondait plus au besoin : état général des salles, localisation, coût...Par ailleurs l'Université supportait sur ce bien les charges du propriétaire au vu de la forme du bail. Une réhabilitation complète de cet ouvrage de plus de 500 m² était à programmer. Il est plus intéressant pour l'Université de prévoir cette marge d'investissement sur son patrimoine propre ou affecté.

La fin de bail (format 3-6-9) est intervenue au 30 septembre 2018, l'université s'est désengagée à cette date auprès du bailleur.

f) Valoriser les espaces à destination des services aux étudiants - Site de la Manufacture des tabacs

(2017-2022)

La Manufacture des Tabacs accueille chaque jour plus de 12 000 étudiants. Le lieu doit donc offrir tous les services attendus par ce public. Repenser les espaces à la Manufacture n'est pas simple puisqu'il n'y a pas de marge surfacique et qu'une extension pour l'un se pense forcément en perte pour un autre. L'Université choisit de conduire un grand projet à destination des étudiants sur le périmètre suivant :

- Réorganisation de « l'espace rue » de la Manufacture, projet démarré en 2015, et du RDC de la BU,
- Projet d'aménagement de l'avant-corps de la Manufacture.

Ces deux opérations, avec des temporalités différentes, ont le souci de répondre à un besoin de lieux nouveaux ou repensés, dédiés au service et à la vie étudiante :

- Espaces de travail innovants, numériques et conviviaux,
- Médecine préventive – voir la mutualisation d'un outil à l'échelle du site,
- Vie associative, en privilégiant les espaces partagés (exemple : Atelier des Assos fait en 2015),
- Sport,
- Handicap,
- Culture,
- Insertion et orientation, etc.

La conduite de ces projets avec des temporalités différentes est de co-construire les espaces avec les usagers en plaçant le service à l'étudiant au cœur de la réflexion. Dans ce sens, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a consulté un tandem codesigner/programmiste. L'étude est financée sur 2019/2020. A travers la démarche de co Design, il est attendu un accompagnement – in situ et avec les acteurs de l'université – permettant de faire émerger des solutions d'implantation et d'aménagement des espaces disponibles pour accueillir une offre de service à l'étudiant réorganisée, le tout en tenant compte des mutations des campus en cours et en s'inscrivant dans une perspective d'évolution constante. Les propositions seront de nature immobilière, mais peuvent aussi impacter les ressources humaines avec la définition de besoins ou d'activités différentes.

Il est difficile de définir un budget d'opération sans que son périmètre soit sûr et partagé. On peut estimer le projet global entre 1,5 et 3,0 M€. Le projet d'aménagement de l'avant corps de la Manufacture dédié au travail collaboratif étudiant sera soumis au prochain CPER.

Par ailleurs, l'Université réfléchit aux prochaines étapes (post 2020). Les opérations décrites ci-dessous sont à l'étude et font l'objet de réflexions notamment sur leur financement. Afin d'entrer dans une phase opérationnelle ils seront soumis au prochain CPER 2021-2027.

g) Engager une grande opération de réhabilitation énergétique du site principal de la Manufacture des tabacs, et des bâtiments Cavenne et Chevreul

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a à sa disposition et entretient un patrimoine de grande qualité et de grande valeur. L'établissement est fortement engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de performance énergétique et de développement durable. C'est une réponse aux enjeux réglementaires mais également une volonté forte de la gouvernance.

La démarche de transition énergétique et écologique (TEE) du site universitaire Lyon Saint-Etienne, portée par l'Université de Lyon, repose sur un travail associant les 12 établissements membres et le CROUS de Lyon Saint-Etienne dans la construction d'une stratégie de transition énergétique et écologique à l'échelle du site universitaire aux horizons 2020, 2030 et 2050. Les domaines à enjeux identifiés sont les suivants :

- Efficacité énergétique du patrimoine et développement des énergies renouvelables (EnR),
- Eau, déchets, biodiversité et espaces verts,
- Mutualisation des moyens au service de la transition énergétique et écologique.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est engagée sur une vaste opération de mise en performance énergétique du site des quais du Rhône, pour ses bâtiments historiques. Ce sont 20 à 25% d'économie d'énergie qui sont attendus à l'issue de l'Opération Campus en 2020, sur près de 20 000 m².

Pour les années à venir, les enjeux reposent principalement sur le site principal de la Manufacture des Tabacs, et sur les bâtiments Chevreul et Cavenne pour le site des Quais. Les audits énergétiques sont disponibles. Les investissements sont importants et représentent entre 500 k€ et 1M€ pour Cavenne (Université et Chancellerie), 2,5 M€ pour le bâtiment Chevreul et plus de 10 M€ pour la Manufacture des Tabacs. La réhabilitation du bâtiment Cavenne se construit en concertation avec les services du Rectorat impliqués via la Chancellerie ; et sur Chevreul avec les mêmes services pour une option d'étude d'un passage en réseau de chauffage urbain (bâtiments du Rectorat, DSDEN et Chevreul).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est engagée depuis 2016 aux côtés de l'Université de Lyon, dans un groupe de travail pilote⁵ porté par la CPU, sur des recherches innovantes de financement de la transition énergétique. Le groupe travaille à élaborer un modèle économique soutenable pour un plan de rénovation d'envergure nationale, désigné sous le nom de **PEEC 2030 : Plan d'efficacité énergétique des campus français à horizon 2030**.

Ce plan repose sur les hypothèses suivantes :

- Une trajectoire ambitieuse et volontariste de réduction des consommations d'énergie et des émissions carbone, qui passe par l'optimisation des fonctions et des usages, la rénovation du parc bâti incluant une adaptation fonctionnelle et le développement de services aux usagers ouverts sur la ville, la décarbonation du mix énergétique des campus et l'amélioration de leur gestion technique, l'industrialisation de la méthode, la reproductibilité du modèle,
- Un recours à l'emprunt, rendu soutenable par les économies générées, permettant un investissement massif, réalisé sur les 10 prochaines années puis amorti à 30 ans, redonnant à terme de la capacité d'autofinancement aux établissements,
- Un fonds d'amorçage de l'Etat apportant 30% du besoin de financement en subventions.

Après avoir retenu l'intérêt de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Caisse des dépôts (CDC) et de l'Etat, le groupe de travail s'est engagé dans la préfiguration d'un pilote, avec l'objectif d'une mise en œuvre opérationnelle dès 2019. Aujourd'hui le modèle économique et financier de cette opération d'envergure n'est pas arrêté. Le périmètre de l'Université Lyon 3 pour le pilote concerne les bâtiments d'amphithéâtres de la Manufacture des Tabacs, avant de s'étendre aux bâtiments non réhabilités énergétiquement et listés plus haut.

Dès cette année, les premiers travaux amorcés concernent de l'ingénierie de faisabilité technique et financière, et une approche prospective sur de la production d'EnR.

h) Construire un nouvel équipement sportif répondant aux besoins des établissements universitaires des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements

L'implantation d'une nouvelle installation sportive doit être envisagée pour répondre aux besoins des établissements d'enseignement supérieur des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements lyonnais. L'équipement doit comprendre a minima une grande salle pour les sports collectifs et une salle annexe : danse, fitness, combat. (cf. II.A.f - besoins en équipements sportifs). Idéalement cet équipement doit trouver une implantation sur les Quais du Rhône, un foncier identifié a le potentiel pour répondre à ce besoin.

i) Doter l'Université d'un grand équipement dédié à la documentation et aux nouvelles pratiques de

⁵ Avec les Universités suivantes : Aix-Marseille, Angers, Auvergne, Grenoble, Lorraine, Nanterre, Nantes, Mulhouse, Rennes 1

travail

Les chapitres « politiques documentaires » et « besoin en surfaces spécifiques à usage de documentation » détaillent le besoin d'un nouvel équipement répondant aux nouveaux usages et nouvelles pratiques des étudiants.

j) Dédier un équipement à la Francophonie

Il n'existe pas de centre de documentation, de bibliothèque ou de médiathèque référents pour la Francophonie⁶. Or après près de 50 ans d'existence, l'espace francophone nécessite un lieu qui permette à la fois d'organiser et d'archiver sa mémoire, mais aussi de la présenter et de la diffuser aux chercheurs, journalistes et passionnés du monde entier⁷. Cette mémoire et ces archives sont aujourd'hui dispersées ou difficiles à consulter.

Dans ce contexte, l'Institut international pour la Francophonie (2IF) - hébergé à l'Université Jean Moulin Lyon 3 - abrite depuis sa création (2001) un centre de documentation unique doté d'un fonds de 6.000 ouvrages sur la francophonie. Ce centre sert de support aux formations et aux recherches sur la francophonie mises en œuvre par l'Institut. Il reçoit des chercheurs du monde entier.

Dans le même temps et dans la perspective du rapprochement des universités de Lyon, la francophonie émerge comme un des axes forts de l'Université de Lyon. Aussi, un projet d'envergure doit y trouver sa place, soutenu par les financements obtenus dans le cadre de l'IDEX. Par ailleurs, de nombreuses structures et entités (Persée, CCSD, ...) présentes sur le site de Lyon et partenaires de l'Université de Lyon peuvent venir en soutien à un volet numérique d'un nouveau projet de centre de documentation.

C'est pourquoi 2IF porte, au sein de l'Université de Lyon et de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et en se basant sur les relations anciennes et fortes entretenues avec la Francophonie institutionnelle et en particulier l'OIF, un projet de centre de documentation international pour les francophonies à l'horizon du cinquantième anniversaire de l'OIF en 2020. Ce centre serait à la fois physique et numérique. L'objectif est de doter la Francophonie d'un centre de documentation moderne, ouvert sur le monde et en lien avec les projets existants. Ce centre s'articulerait autour des archives de la Francophonie institutionnelle, en particulier celles de l'OIF :

- Compléter le fonds de 2IF par une politique d'acquisition d'ouvrages sur dix ans,
- Intégrer, classer et valoriser les archives de l'OIF qui deviendraient centrales dans le fonds,
- Rechercher et acquérir d'autres archives, en particulier vidéo, audio ou iconographiques, en provenance par exemple des opérateurs de la francophonie ou d'institutions consultatives (AIRF, APF, ...) ou en provenance de partenaires comme les chaires Senghor de la Francophonie,
- Mise en place d'un magasin de stockage et conservation d'archives,
- Mise en place du prêt international entre bibliothèques,
- Mise en place d'un portail donnant un accès libre au catalogue et à des ressources numériques (pas d'accès à des bases de données non libres),
- Numérisation des archives audio et vidéo ; mise en place d'un serveur de podcast ; ouverture d'une WebTV,

⁶ Il existe tout de même le réseau francophone numérique (<http://www.rfnum.org/pages/>) et à la BnF le portail francophonie (<http://bnf.libguides.com/francophonie>) et d'autres ressources comme la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges (http://www.bm-limoges.fr/pole_franco.html) mais qui sont plutôt centrés sur la littérature ou la culture francophone

⁷ Le fonds documentaire du Carrefour International Francophone de Documentation et d'Information (CIFDI) a quitté Bordeaux en 2005 pour Paris sans y rouvrir.

- Partenariat avec des archives nationales de pays de la francophonie pour la numérisation et la mise en ligne des archives concernées (par exemple Vietnam),
- Développement de la *Revue internationale des francophonies* sous format numérique.
- Aménager l'espace pour les chercheurs et étendre les horaires d'ouverture.

Le volet immobilier est estimé en terme de besoin à 1500 m² environ. Le projet n'est pas financé à ce jour.

k) Poursuivre et clôturer l'aménagement du site de la Charité – Bourg en Bresse Phase 3

Le projet a été décrit dans le chapitre suivant (phase 2 CPER de Bourg en Bresse). Il s'agit de densifier l'implantation sur le site de la Charité afin d'accueillir l'ESPE et des équipements à destination de la vie étudiante, notamment sur le volet restauration. Une programmation en cours sur la phase 2 a d'ores et déjà chiffré cette phase 3 à 7,5 M€. Ceci fera de la Charité un site fort de l'enseignement supérieur dans les territoires.

l) Faire de la valorisation « hors les murs » notamment sur le volet culturel

Ayant à cœur de valoriser ses ressources et de rapprocher le monde universitaire et la société civile, l'Université Jean Moulin Lyon 3 avance sur plusieurs projets :

- La programmation culturelle de l'Université est dense avec l'accueil d'artistes en résidence et un catalogue d'expositions important,
- l'Orchestre de Chambre de Lyon, dirigé par Vincent Balse et soutenu par l'Université Jean Moulin Lyon 3, a vocation à devenir l'un des orchestres de chambre de référence en France. En lien avec la Ville de Lyon l'orchestre se produit dans la salle Molière (5^{ème} arrondissement) et reste à la recherche d'un lieu de répétition, une piste pourrait être ouverte auprès de l'Université Lumière Lyon 2 disposant au Musée des Moulages d'un nouvel auditorium,
- l'Université s'est associée à un consortium, lauréat, dans le cadre d'une réponse à l'appel à projets de la Ville sur la reprise de la Salle Rameau, autour d'un projet artistique et de conférences, il n'y a pas de coût immobilier associé à cette démarche.

La salle Rameau (capacité de 500 à 840 places), située dans le premier arrondissement de Lyon, sera complètement réaménagée avec un traitement acoustique, une reconfiguration de la scène et des balcons pour une programmation de plus de 200 spectacles par an. L'université Lyon 3 est associée depuis le début de l'année 2018 au projet lauréat retenu. Ce projet est porté par « La Compagnie de Phalsbourg ». Nous avons vocation à y inscrire des partenariats universitaires par des cycles de conférences et des débats, ainsi que les répétitions et représentations de l'Orchestre de Chambre de Lyon.

Le comité d'examen s'est réuni début novembre 2018 en Mairie de Lyon. Le projet avait été présélectionné le 23 avril dernier avec deux autres candidatures.

C. Stratégie d'intervention sur le parc projeté

La stratégie d'intervention repose sur la stratégie d'entretien et de rénovation à mettre en œuvre à l'échelle du parc de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour répondre aux objectifs fixés (préservation du patrimoine, optimisation du parc, modernisation du parc) et est donc principalement guidée par des considérations de préservation du bâti, mais peut aussi présenter des opportunités pour mettre en œuvre des politiques de modernisation.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a la chance d'occuper un patrimoine de qualité, elle se donne les moyens de le préserver. Le plan pluriannuel d'investissement est construit dans ce sens avec une place importante donnée au maintien d'un bâti de qualité. 600 k€ sont fléchés annuellement dans un eOTP dédié « GER ».

Ci-après sont décrites les opérations de maintenance lourde et récurrente (GER) permettant de garantir un

patrimoine de qualité. La réflexion portant sur le patrimoine vu globalement, les éléments décrits sont forcément envisagés dans une opération plus vaste si adapté. L'opération de réhabilitation énergétique des amphithéâtres de la Manufacture telle qu'elle est envisagée aujourd'hui inclut le travail sur les installations techniques et la reprise de la toiture, cité plus bas.

Site Manufacture des Tabacs

- Plan de rénovation des sanitaires (2018-2025)

Les différents sanitaires présents à la Manufacture des tabacs ont été mis en service entre 1993 et 2005, sont toujours d'origine et très utilisés vu le taux de fréquentation du site. Au-delà de mises aux normes accessibilité de sanitaires avec des engagements présents dans l'agenda d'accessibilité (Ad'Ap), l'université s'engage dans un plan pluriannuel de rénovation complet de ses sanitaires.

Il s'agit de prendre en compte les économies de fluides (éclairage sur détection, chasse d'eau double débit, filet d'eau sur détection pour les urinoirs) et de consommable papier (sèche main soufflant). Le projet revoit aussi la configuration, la conception et le confort des blocs sanitaires pour améliorer la maintenance (ménage, traitement des graffitis, débouchage de canalisations, ...) ainsi que le nombre des cabines (43 contre 37 actuellement).

Les premiers travaux concernent les 5 blocs sanitaires parmi les plus anciens (1993 -2001) qui sont les plus utilisés par les étudiants car à proximité des amphithéâtres du site.

Pour cette première phase de chantier qui se réalisera entre 1 à 3 campagnes de travaux (2018-2020) avec une maîtrise d'œuvre extérieure, le montant de l'opération est de 690 k€ TTC.

Ce plan de rénovation se poursuivra dans les étages du bâtiment principal.

- Confort thermique des espaces (2020-2025)

Les amphithéâtres ont des capacités d'accueil de 300 à 445 étudiants. L'allongement de l'année universitaire sur les périodes d'été, le développement de l'équipement informatique des étudiants, entraînent un fort apport de calories internes que la conception du bâtiment, avec des amphithéâtres clos ; et les installations techniques CVC ne peuvent plus absorber.

L'amélioration du confort est de plusieurs ordres avec l'amélioration de la qualité de ventilation et de renouvellement de l'air ambiant via le remplacement des centrales d'air d'origine (1993-2001) couplé à des sondes d'ambiance CO2 et une programmation GTC encore affinée.

Pour le confort thermique d'été, deux amphithéâtres supplémentaires sont refroidis depuis 2017 par la mise en place de batteries froides dans les CTA. Sans rajouter de groupe froid, ceci a été rendu possible par l'optimisation faite sur les installations existantes.

Une source d'aération est recherchée avec la mise en place de châssis vitrés ouvrants afin d'assurer un courant d'air par convection naturelle. La solution sera testée en 2018 sur un amphithéâtre de 445 places avant d'étendre la solution selon une programmation pluriannuelle afin de traiter 10 amphithéâtres.

- Rénovation des faux plafonds des amphithéâtres de la Manufacture (2019-2023)

A la rénovation des sanitaires sera couplée la rénovation des faux plafonds des amphithéâtres afin de pallier certains désordres. Certains sont dus à des fuites d'eaux usées provenant des sanitaires et d'autres dus aux infiltrations des eaux pluviales.

Le projet comprend évidemment l'amélioration de la qualité de l'éclairage via un éclairage LED et la mise aux normes des commandes et scénario de fonctionnement d'éclairage. Tous les usages courant faible et audiovisuel sont inclus à l'opération.

En 2018 ont été réalisées les études d'éclairage et acoustique sur un bloc superposé de 3 amphithéâtres et la prise en compte de l'ensemble des prescriptions techniques afin de réaliser une programmation budgétaire et de travaux pour les 21 plafonds à rénover. Avec un budget de 250 k€ moyen/amphithéâtre ce projet n'est pas programmé avant 2021/2022.

- Menuiseries extérieures/ occultations

Le remplacement des menuiseries extérieures, pour lesquelles une campagne de mise en peinture a été menée, est à envisager dans le plan de rénovation énergétique du bâtiment de la Manufacture des Tabacs.

Les occultations de type stores font l'objet d'une campagne de remplacement pluri-annuelle.

- VRD : traboule BU

Une circulation extérieure de la manufacture est composée de pavés. Ce passage dessert la bibliothèque universitaire qui voit sa fréquentation augmentée dans le cadre de l'opération BU+ avec des ouvertures nocturnes et dominicales. Avec le temps et le passage de nacelles (nettoyage extérieur des vitres), les pavés n'offrent plus une surface plane et par endroit génèrent des obstacles en saillie.

Afin d'améliorer les conditions d'accès et la maintenance de cette zone, un enrobé est mis en place lors de la fermeture estivale 2018 de l'université. Le budget est de 50 k€ TTC.

- Traitement des canalisations EU

Depuis la mise en service des bâtiments de la Manufacture des Tabacs, il n'y a pas eu d'intervention lourde sur les canalisations. Vu leur âge et la pression sur les usages, le réseau est détérioré : tabourets, canalisations, etc.

Une planification de remplacement est en cours de construction avec des travaux dès 2018. Même si cela serait pertinent, la reprise des pentes est impossible.

- Traitement du clos/couvert : amphithéâtres et BU

Une partie de la toiture des bâtiments de Manufacture des tabacs est en zinc en pose à joint debout : amphithéâtres et bibliothèque universitaire. Plusieurs campagnes de maintenance curative ont permis de régler ponctuellement des désordres liés à des perforations et déchirures consécutives au manque de réserve pour assurer la dilation du zinc.

Le remplacement de ces toitures est à l'étude, avec une approche « potentiel de production d'EnR ».

- Traitement du système de chauffage Chevreul : remplacement gaz ou passage au RCU

Le bâtiment est équipé de 2 chaudières gaz âgées de 23 ans (construction du bâtiment) leur remplacement par des chaudières à condensation est à l'étude dans le cadre du projet plus global de rénovation énergétique du bâtiment (cf. a) TEE). La proximité des bâtiments du Rectorat et de l'inspection académique et l'opportunité que le potentiel de puissance puissent intéresser ELM (concessionnaire métropole) pourraient conduire à un raccordement au réseau de chaleur urbain.

La toiture du bâtiment est composée de plusieurs toitures terrasses gravillonnées avec un complexe isolant + étanchéité + gravillons. Une seule des toitures terrasses a été traitée avec le remplacement du liner d'étanchéité. Les autres toitures terrasses sont à remplacer, en intégrant les problématiques d'isolation.

A titre informatif, trois focus sont développés :

[Focus amiante \(cf. I.A.2\)](#)

La mise à jour des dossiers techniques amiante des bâtiments de construction antérieurs à 1997 (hors Cavenne et Pasteur) ont été réalisés en décembre 2015 avec les résultats suivants :

- 6 présences suspectes de produits amiantés,
- 6 présences de produits amiantés.

Des diagnostics amiante avant travaux ont été menés dans le cadre des opérations suivantes : Lyon Cité Campus, E-Factory, avant corps et maison du gardien de la Manufacture des tabacs. Dans certain cas, ces diagnostics ont permis de confirmer la présence d'amiante identifiée dans les mises à jour des DTA et aussi d'identifier la présence d'amiante suite à des prélèvements dans des joints de vitrage, entre le dormant la pierre pour des cadres de fenêtres et dans certaines colles de faïence ou de sol souple.

Concernant les châssis vitrés traités dans le cadre de l'opération Lyon cité Campus (1 100 ouvertures), 70 % sont remplacés par des menuiseries neuves et le reste est traité en rénovation avec dépôt avec élimination du joint amianté et remplacement de vitrage.

Pour l'amiante détectée dans l'avant corps, des travaux de traitement et d'évacuation ont été réalisés en décembre 2017. Pour la E-Factory il n'y a pas d'amiante détectée mais pour la maison du gardien un sol amianté a été encapsulé.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a souscrit à l'accord cadre à bon de commande de la PFRA Auvergne Rhône Alpes, après contribution aux travaux du groupe initiés par le SGAR, en 2018 pour les mises à jour de DTA, les diagnostics amiante et plomb avant travaux ainsi que les mesures d'empoussièrement.

Les opérateurs et responsables travaux sont formés au risque amiante sous-section 4.

[Focus sécurité, sûreté](#)

Les installations techniques des bâtiments (ascenseur, CMSI, électricité,) sont contrôlées au cours des vérifications techniques règlementaires annuelles, triennales ou quinquennales. Lors des commissions départementales de sécurité, l'université reçoit des avis favorables à l'exploitation pour l'ensemble de ses bâtiments.

Un schéma directeur de sécurité a été réalisé en 2010 sur l'ensemble du parc, les prescriptions ont été traitées dans leur majorité depuis et les derniers éléments relevés font l'objet de travaux dans le cadre de l'opération Lyon Cité Campus. Il reste à traiter, sous 5 ans, l'ensemble des têtes de détection incendie de la partie sud de la Manufacture ainsi que le CMSI associé. Pour le Palais de l'Université la centrale de sécurité incendie est remplacée dans le cadre des travaux Lyon cité Campus. Les blocs d'éclairage autonome de secours (BAES) sont remplacés au fil de l'eau par des modèles similaires. Remplacer à la manufacture des tabacs les BAES existants par des BAES adressables n'est pas à l'étude. Il reste à traiter, sous 5 ans, la partie sud de la Manufacture en remplaçant l'ensemble des têtes de détection incendie ainsi que le CMSI associé.

Les ascenseurs de l'université ont été mis aux normes réglementaires 2010 et 2013 selon la loi SAE.

Pour répondre aux enjeux de sûreté des locaux l'Université est engagée dans une opération de contrôle

d'accès. Afin de garder en flexibilité une solution non filaire est en cours d'installation et sera déployée sur l'ensemble des sites. Hormis les accès principaux et l'ensemble des ascenseurs, seuls une partie des locaux, les plus sensibles, sont concernés.

Focus accessibilité

L'Université est dotée d'un schéma directeur d'accessibilité (février 2009) qui a permis d'orienter et prioriser les travaux à entreprendre. Les opérations restant à mener font désormais partie de l'Ad'AP N° 069 123 15 00 200 qui a été déposé en Préfecture en septembre 2015.

La planification des travaux d'accessibilité est fixée à 2 périodes de 3 ans avec une fin de d'Ad'Ap en 2021. L'évaluation financière de la mise en accessibilité est de 2,8 M€ TTC dont 1,48 M€ TTC est financé et réalisé via le plan Lyon cité Campus avec un calendrier de fin de travaux prévisionnel à novembre 2019.

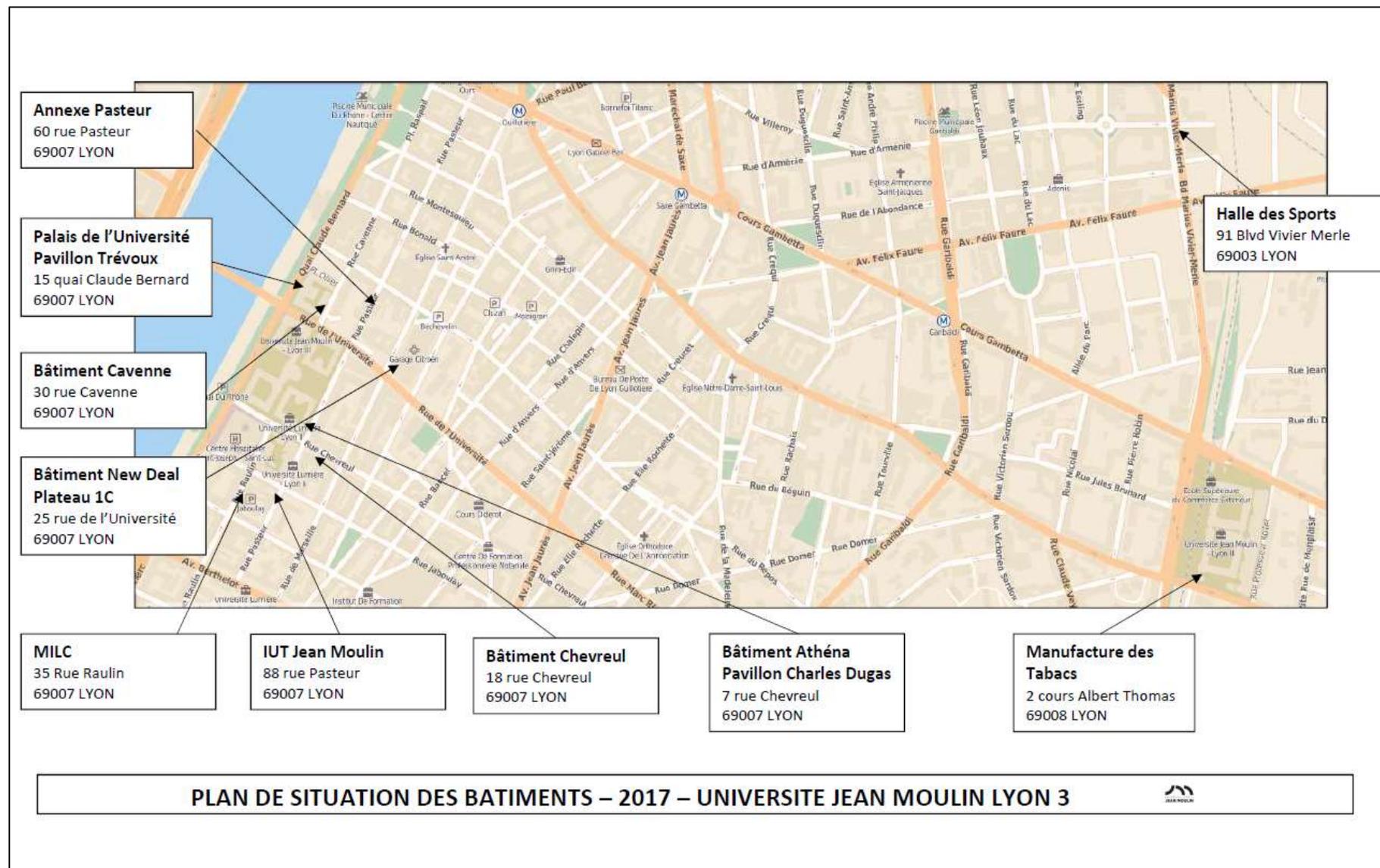
Cette opération est inscrite au PPI de l'établissement et le montant actuel des actes d'engagement est de 710 k€ (50 % des AE sur budget Lyon 3 pour 2 ans d'exécution seulement). Les travaux portent sur :

- l'éclairage des circulations,
- le traitement des rampes d'accès,
- la mise aux normes des escaliers,
- la mise en œuvre de mobilier adapté dans les amphithéâtres.

D. Mise en œuvre de la stratégie : montage des projets immobiliers

A ce stade le financement des projets concernant la période post 2020 ne peut pas être détaillé faute de bénéficier des ressources nécessaires. Par ailleurs comme décrit le long de ce document, la réponse aux besoins de l'Université passe par l'acquisition de foncier pour la constitution d'un patrimoine. Cette approche doit être réfléchi à l'échelle du site Lyon-Saint Etienne en tenant compte de la constitution d'un établissement unique. Les besoins restent valables et doivent être pensés en proximité des sites. Le site des Quais du Rhône par exemple ne bénéficie pas de l'ensemble des équipements vie étudiante nécessaire malgré une densité d'occupation historique importante. Les emplois du temps étudiants ne permettent pas des temps de déplacement longs au risque de déstabiliser l'offre pédagogique.

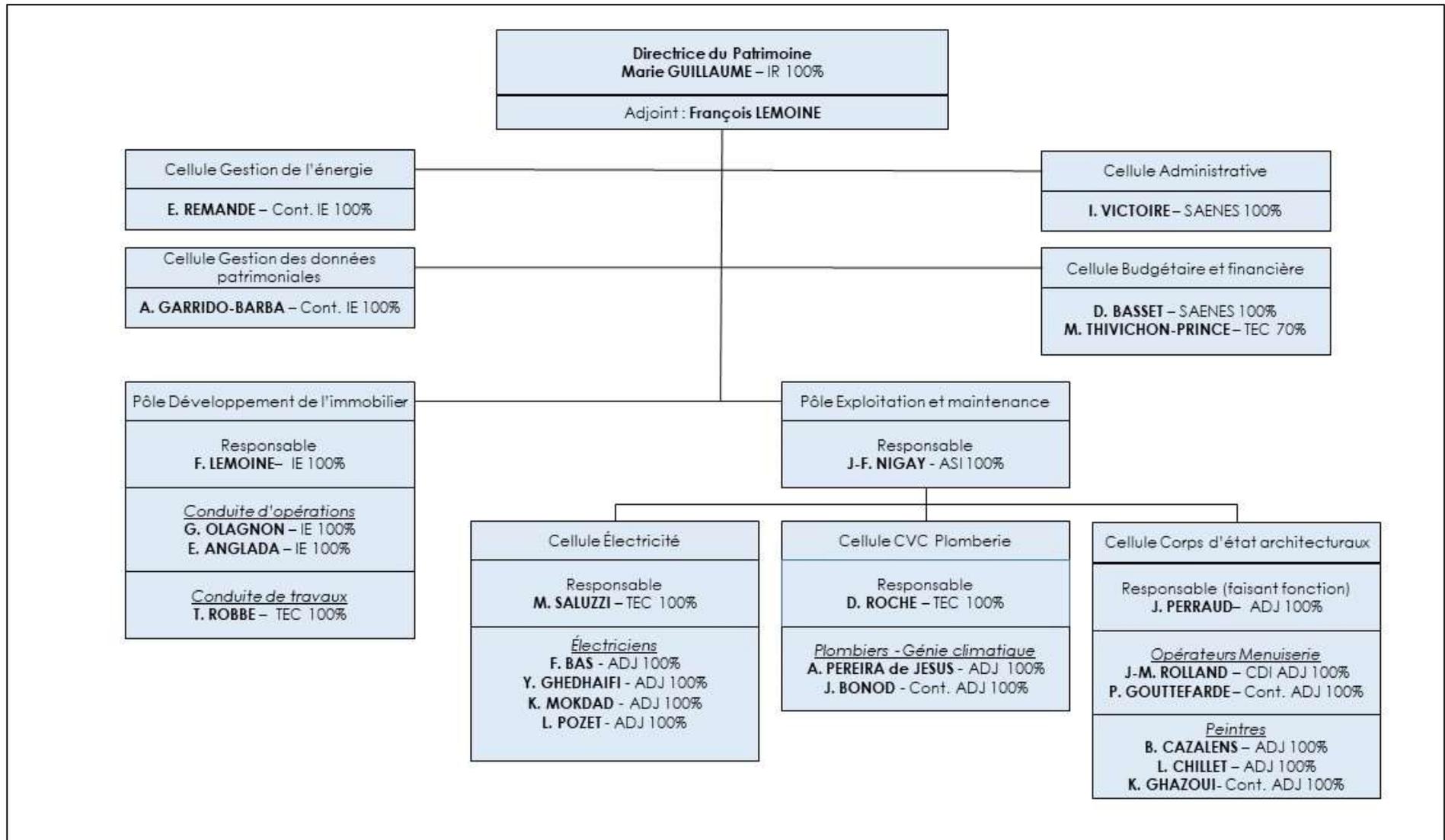
Annexe 1 : Plan d'implantation des bâtiments – Site de Lyon



Opérateur	Mission	Programme	N° PGM	Brique de dépense	N° Brique	Exécution 2013		Exécution 2014		Exécution 2015		Exécution 2016		Exécution 2017		Exécution 2018		Prévision 2019		2020		2021		2022		2023					
						AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1	OPERATEUR	Université Jean Moulin Lyon 3																													
				Subvention (32)																											
				Crédits Etat (sécu et access)				100 000,00												100 000,00											
				CPER (Région et Métropole)																750 000,00											
				UDL (MILC)																131 890,00											
				Etat (1% MILC)																											
				Dotation (72)																											
				Taxes affectées																											
				Ressources Etat				0,1						0,1		0,6			1,0		0,9										
				Dépenses immobilières récurrentes																											
				Gros Entretien Renouvellement (GER)				292 531,15		216 753,37				580 950,32	501 603,23	6 311 855,28	634 826,69	544 209,00	579 470,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00			
				Rénovation de salles de cours			136 476,38		130 075,74							20 814,71	12 954,41	238 303,00	246 110,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00				
				Rénovation de sanitaires												278 103,16	270 824,34	479 977,24	506 561,66	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00				
				Aménagements fonctionnels			200 185,83		288 930,65							91 193,03	78 953,96	114 414,00	126 572,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00				
				Mise en sécurité			530 530,24		13 483,00							24 949,89	23 689,79	50 251,00	51 503,00	50 000,00	50 000,00	74 965,00	74 965,00								
				Stores et occultation			19 073,21		1 787,67									102 781,00	100 500,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00				
				Opérations ponctuelles																											
				Réfection des corniches			302 491,20	109 270,00	226 342,48	330 148,37	226 152,38	261 931,62	272 526,23	261 532,61	237 840,90	265 703,63	9 125,27	52 831,60													
				Réorganisation du service informatique																											
				Rénovation des salles informatiques			26 289,27	26 289,27	0,00	0,00	80 977,74	80 977,40	112 474,73	112 474,73	58 600,19	55 970,39	78 560,39	78 746,40													
				Réorganisation de l'espace rue + avant corps																											
				E-Factory																											
				Confort thermique des amphithéâtres et amélioration aération																											
				MILC			1 066 190,57	1 066 190,57	6 039 978,55	6 039 978,55	479 472,69	479 472,69	8 458,50	3 500,00	150 719,16	8 198,75	87 219,10	187 398,15	140 460,00	140 786,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00			
				Plan Campus																											
				Signalétique directionnelle																											
				Contrôle d'accès																											
				Mise aux normes d'ascenseur																											
				Mise aux normes PMR et Agenda d'accessibilité			237 209,02	237 209,02	48 873,38	48 873,38	71 009,70	71 009,70	99 312,00	98 254,72	560 411,25	201 196,60	106 449,76	221 799,00	144 259,00	300 679,00	300 000,00	379 000,00	117 749,00	258 648,00							
				Parc à vélos																											
				New deal																											
				Climatisation bureaux																											
				Rénovation Palais R+1 et Chevreul																											
				Couverture des amphithéâtres																											
				Faux plafond des amphithéâtres																											
				Façade Dugas																											
				Transition énergétique Cavenne																											
				Transition énergétique Chevreul																											
				Dépense immobilière totale de l'opérateur			1,6	2,6	6,3	7,1	3,9	4,4	1,8	1,5	2,5	1,8	8,2	2,8	5,0	3,7	3,9	6,5	4,4	4,6	3,8	3,7	2,3	2,3			

Le projet CPER, 3,7 M€ accordé au site de Bourg en Bresse, ne figure pas dans ce tableau. Portage de maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental de l'Ain
 Le projet principal Opération Campus, 22 M€, ne figure pas dans ce tableau. Portage de maîtrise d'ouvrage : Université de Lyon. Les opérations inscrites au PPI sont des opérations d'aménagement annexes, hormis les 3 M€ versés en 2015 pour abonder le programme.

Annexe 3 : Organigramme Direction du Patrimoine – mai 2019



Phase Diagnostic
Recensement "Moyens humains et compétences"

Structure				Effectifs	Compétences (Identifier le nombre d'agents experts sur chaque domaine de compétence et préciser le nom de chacun avec son adresse mail)															Correspondant enquête				
					Bâtiment					Juridique		Economique et budgétaire				Aménagement et pilotage de parc immobilier			Autres (à préciser)					
Opérateur	Commune implantation	Service	Complément nom du service	Effectif total dédié à l'immobilier	Connaissances techniques générales en bâtiment	Réglementation ERP	Accessibilité aux personnes handicapées	Sécurité et santé des personnes (qualité de l'air et amiante, ascenseurs, installations électriques, sécurité incendie...)	Thermique du bâtiment (réglementation, équipements CVC, enveloppe, solutions d'isolation...)	Performance environnementale (analyse cycle de vie et future réglementation)	Exploitation maintenance des bâtiments	Droit de l'immobilier (Code général de la propriété des personnes publiques, Code de l'urbanisme, ...)	Connaissance du code des marchés publics et loi MOP	Economie de la construction	Gestion budgétaire (connaissance des règles budgétaires et comptables)	Financement de l'immobilier (estimation prévisionnelle, montage financier et gestion financière d'une opération)	Achats	Négociation immobilière	Développement foncier	Stratégie de pilotage et de gestion de parc	Autres (à préciser)	Nom	Courriel	Téléphone
Opérateur	Commune implantation	Service	Complément nom du service	Effectif total dédié à l'immobilier	Connaissances techniques générales en bâtiment	Réglementation ERP	Accessibilité aux personnes handicapées	Sécurité et santé des personnes (qualité de l'air et amiante, ascenseurs, installations électriques, sécurité incendie...)	Thermique du bâtiment (réglementation, équipements CVC, enveloppe, solutions d'isolation...)	Performance environnementale (analyse cycle de vie et future réglementation)	Exploitation maintenance des bâtiments	Droit de l'immobilier (Code général de la propriété des personnes publiques, Code de l'urbanisme, ...)	Connaissance du code des marchés publics et loi MOP	Economie de la construction	Gestion budgétaire (connaissance des règles budgétaires et comptables)	Financement de l'immobilier (estimation prévisionnelle, montage financier et gestion financière d'une opération)	Achats	Négociation immobilière	Développement foncier	Stratégie de pilotage et de gestion de parc	Autres (à préciser)	Nom	Courriel	Téléphone
Université Jean Moulin	LYON	Direction du patrimoine		25	10	7	3	6	3	2	4	1	4	4	4	4		1	1	1				
					A+ - direction	x	x			x		x	x	x	x	x		x	x	x		GUILLAUME Marie	dipsp@univ-lyon3.fr	0478787026
					A - directeur adjoint	x	x	x					x	x	x	x								
					A - IE	x	x	x					x	x		x								
					B	x	x																	
					A - IE Cont																			
					B adm										x									
					B adm										x									
					B adm																			
					A - IE Cont	x			x	x														
					A - ASI	x	x	x	x		x													
					B	x	x	x	x		x													
					C																			



SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

PÉRIODE 2018-2022



- 📍 **Manufacture** des Tabacs
- 📍 Campus des **Quais**
- 📍 Campus de **Bourg-en-Bresse**

WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération n° D2020-05-06-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 26 mai 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et R. 719-90 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2018-07-01-ins du 10 juillet 2018 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Dans le cadre du déroulement de la saison musicale 2019/2020 de l'orchestre de chambre de Lyon, les partenaires de l'université souhaitent participer aux financements.

Décide

D'accepter le don de 50 000 euros par an du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon au profit de l'orchestre de chambre de Lyon.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du conseil par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	25
✓	Nombre d'abstentions :	02
✓	Nombre de voix pour :	23
✓	Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 26 mai 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage


Pierre SERVET



Délibération n° D2020-05-07-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 26 mai 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. l'agent comptable,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver les admissions en non-valeur suivantes :

Pour les créances inférieures à 200 euros :

Centre financier	N° facture	Date d'émission	Donneur d'Ordre	Montant restant à recouvrer	Motivation de la demande d'admission en non-valeur
900020	210035596	27/09/2017	PG	62,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035603	27/09/2017	VT	62,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035558	27/09/2017	BA	62,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035591	27/09/2017	NDI	125,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035598	27/09/2017	RM	125,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210036250	02/11/2017	FA	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035597	27/09/2017	RM	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210035589	27/09/2017	NG	133,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035587	27/09/2017	MFA	134,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
902205	210032666	17/02/2017	GA	150,00 €	Relance de paiement : NPAI
900020	210035606	27/09/2017	ZM	157,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035556	27/09/2017	BF	157,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035559	27/09/2017	BA	167,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210031349	12/10/2016	SG	173,89 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
902207	210047694	25/11/2019	A	0,01 €	Seuil de recouvrement fixé à 5 euros
900004	210033769	09/05/2017	KA	0,01 €	Seuil de recouvrement fixé à 5 euros
902207	210047210	07/11/2019	MALR	0,20 €	Seuil de recouvrement fixé à 5 euros
902207	210047619	22/11/2019	BDP	0,70 €	Seuil de recouvrement fixé à 5 euros
913X324	210039440	18/06/2018	BDA	20,50 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900020	210039925	09/07/2018	VM	23,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour
900004	210039422	18/06/2018	PF	23,80 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : pas de retour

914X403	210032885	02/03/2017	UH	29,00 €	au vu de l'emplacement géographique, une seule relance de paiement
900020	210033868	16/05/2017	LK	46,00 €	Relance de paiement : NPAI
900012D	210026333	01/10/2015	DT	46,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
902201A	210029904	13/06/2016	EME	50,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210036246	02/11/2017	CM	52,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI
900020	210035604	27/09/2017	VM	62,00 €	Relance jusqu'à l'état exécutoire : NPAI

Pour les créances supérieures à 200 euros :

Centre financier	N° facture	Date d'émission	Donneur d'Ordre	Montant du titre de recette	Montant restant à recouvrer	Motivation de la demande d'admission en non-valeur
900020	210031325	12/10/2016	LS	476,10 €	315,00 €	Recouvrement mené à son terme Lieu d'habitation au MAROC 02/12/2016 : prise en charge de la facture 03/04/2017 : 1ère relance amiable (mail+courrier) 05/02/2020 : état exécutoire 06/02/2020 : retour de l'état exécutoire NPAI

901130	210032260	12/05/2016	SO.L.	1 950,00 €	975,00 €	Recouvrement mené à son terme Lieu d'habitation NEW YORK Au vu de l'emplacement géographique, une seule relance de paiement 16/12/2016 : prise en charge de la facture 31/03/2017 : 1ère relance amiable
--------	-----------	------------	-------	------------	----------	--

900020	210031310	12/10/2016	EHC	512,10 €	315,00 €	<p>Recouvrement mené à son terme Lieu d'habitation LIBAN Au vu du lieu d'habitation une seule relance de paiement</p> <p>02/12/2016 : prise en charge de la facture 03/04/2017 : 1ère relance amiable (mail+courrier)</p>
--------	-----------	------------	-----	----------	----------	---

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix en faveur de la proposition :	21
✓ Nombre de voix contre de la proposition :	0
✓ Nombre d'abstentions :	04

Lyon, le 26 mai 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET